

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 57 (1972)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
57^e année
Lausanne
Mars 1972

Le Messenger Raiffeisen



Alpage du lac Bleu, val d'Hérens.

(Photo P. Favre)

Vous lirez dans ce numéro :

Coup d'œil sur la banque en Suisse en 1970	39-40
La publicité	40-41
A propos de l'évolution des taux créanciers	45-46
Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1971	48
Les premiers pas du Séminaire coopératif « Raiffeisen »	52-53



Pâques 1972!

Pâques 1972 ! Quelle résonance cette fête éveille-t-elle en nous ?

Si Noël est menacé par le boum commercial et la gastronomie, le danger de Pâques, ce serait peut-être le tourisme.

N'en disons pourtant pas trop de mal ! Mais ces quatre jours de congé pour la plupart des gens — du Vendredi-Saint au Lundi de Pâques — sont la première occasion d'évasion après l'hiver, l'entrée en scène bienvenue du printemps : pour beaucoup c'est la résurrection de la route et certains journaux ont publié des photos suggestives de routes encombrées par des files interminables de voitures avec ce titre bien évocateur : l'appel du Sud !

Et l'appel du Seigneur, où est-il, là-dans ?

L'un sans doute n'empêche pas l'autre, mais n'y a-t-il pas tout de même un danger ?

Pâques est bien entendu le rappel d'un fait historique important : la Résurrection du Seigneur.

A ce propos les Saintes Ecritures nous affirment trois choses avec force.

Premièrement, le Vendredi-Saint le Seigneur Jésus est mort sur la croix pour les péchés de tous les hommes : c'est l'affirmation centrale et capitale de notre foi.

Deuxièmement, au matin de Pâques le tombeau du Seigneur est trouvé vide... les évangélistes nous apportent plusieurs témoignages.

Troisièmement, le jour de Pâques et les jours suivants les apôtres et les disciples voient de nouveau le Maître vivant.

La Résurrection du Seigneur, c'est l'événement grandiose, unique, important... les apôtres en feront le commentaire théologique : « Il n'y a pas d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés » et s. Paul dans le célèbre chapitre 15 de la Première aux Corinthiens déclarera que la Résurrection du Seigneur est la base de notre foi et de notre espérance.

La question se pose aujourd'hui :

Pâques est-il encore actuel ? A-t-il un sens pour les hommes d'aujourd'hui ? Ou bien est-ce seulement un souvenir historique et je dirais folklorique ?

C'est la tentation de l'homme moderne de vouloir essayer de se sauver tout seul, sans avoir besoin de Dieu.

Depuis quelque temps, il y a eu tant de progrès dans tous les domaines : exploration de l'espace, médecine, mécanique, industrie, transports, confort, etc., l'homme a comme une confiance illimitée dans la puissance de son esprit et de ses facultés et il semble qu'il sera capable de maîtriser tous les problèmes et tous les événements.

Malheureusement, plus nous avançons, plus nous voyons que l'homme a besoin du message chrétien pour mettre dans ce monde deux choses qui lui manquent cruellement : la justice et la charité.

La justice : à chacun le sien, rendre à chacun selon son dû. La charité : aimer son prochain : vivre et laisser vivre : comme cela fait encore défaut dans notre monde d'aujourd'hui.

Trop souvent c'est la haine, c'est l'injustice, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme. Dans un monde plein de denrées alimentaires et qui a des « surplus » agricoles, il y a des millions qui n'ont pas à manger.

Dans un monde qui regorge d'argent, il y a des quantités de pauvres et de miséreux. Il y a des problèmes de production, d'organisation, de distribution et tous ces problèmes ne seront pas résolus par la haine et la violence, mais bien par la justice et la charité.

La fête de Pâques renouvelle en nous la confiance dans la valeur éternelle et actuelle du message chrétien. Nous avons tout en main pour faire un monde meilleur, un monde plus heureux. Qu'attendons-nous pour nous mettre à l'œuvre, pour apporter notre pierre à l'édifice ?

Le Seigneur est ressuscité. Alleluia !

Abbé Christophe.

Pâques et l'impossible paix

Symptomatique cette constatation que nous livre la plus récente histoire : la dernière guerre mondiale n'a abouti à aucun traité de paix. Nous ne savons plus ce qu'est la paix, équilibre créateur entre la personne et la communauté dans le dépassement de l'égoïsme sacré. L'égoïsme est une des réactions typiques provoquées par l'insécurité. On a peur de ne pas avoir assez, de ne pas jouir assez, cela est vrai des nations comme des individus.

Notre temps de crise, qui ne connaît pas la paix, nous rappelle sans cesse cet état de tension ; les nouvelles de la radio, qui nous décrivent, jour après jour, les points chauds du globe nous enlissent dans un « patrigot » d'insécurité.

C'est un cercle vicieux. La situation politique engendre un sentiment diffus d'angoisse chez les hommes et, parce qu'ils n'ont pas la paix avec eux-mêmes, ils sont incapables de dominer leurs réactions qui, à leur tour, influencent la situation générale.

C'est dans ce contexte-là, ce contexte dont nous sommes les prisonniers, qu'il nous faut saisir la portée révolutionnaire du message de Pâques. Après la journée de Vendredi-Saint où s'étaient effondrées pour eux toutes leurs espérances, les disciples, germe de l'Eglise, sont complètement désemparés. Plus d'avenir. Ils ont manqué leur vie. C'est alors que le Ressuscité vient à eux et leur dit : « Paix à vous ».

Non pas une formule traditionnelle, mais une affirmation liée à ce fait invraisemblable pour notre entendement, la violence ne paye pas, la mort n'a pas le dernier mot !

C'est ainsi que, tout pour un coup, ceux qui croyaient n'avoir plus d'avenir, ceux qui avaient perdu le goût de vivre, ceux qui n'avaient plus la paix avec eux-mêmes, sont transformés par ce Jésus qui a vaincu la mort.

Semeurs d'espérance dans un monde voué à la désillusion, ils vont apporter cette paix créatrice qui s'exprime dans l'amour et le combat pour la justice.

Si nous ne voulons pas rester passifs et marcher simplement à la remorque des événements, si nous ne voulons pas subir la contagion des maladies de notre société moderne, si nous ne voulons pas nous enfoncer plus profondément dans le dégoût de vivre, il faut, comme les disciples, nous laisser recréer par la Paix que le Christ nous donne à Pâques.

Paix créatrice qui guérit de l'égoïsme, la mort est vaincue, il n'y a plus de place pour la peur.

Paix qui rapproche les hommes parce que seul le dépassement de la peur peut les unir pour entreprendre l'œuvre commune : créer la paix dans le monde.

H. Etienne DuBois

LE MESSENGER RAIFFEISEN

Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des
Caisses de crédit mutuel, Case postale 747,
9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne,
Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messenger
Raiffeisen

Coup d'œil sur la banque en Suisse

Nous ne voulons pas rompre avec la coutume qui veut que nous réservions chaque année, dans notre organe de presse, une place à l'analyse du secteur des banques, l'un des plus importants de notre économie. La 55^e édition parue récemment de la publication annuelle de la Banque Nationale Suisse, « Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1970 » nous en donne l'occasion en nous fournissant une mine de renseignements de premier ordre. Et le fait que nos Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen sont cataloguées dans cet annuaire de la banque donne un intérêt tout particulier à notre étude. Il est utile d'en faire ressortir l'activité à la lumière de la statistique bancaire en même temps que l'importance de la place qu'elles occupent dans l'économie du pays. Les commentaires que nous allons en tirer comme aussi les comparaisons que nous pourrions faire en seront la meilleure illustration.

On se fera une idée concrète du réseau bancaire suisse en sachant qu'il comprend 4477 établissements ou points bancaires dont 562 sièges de banques, 1158 Caisses de crédit mutuel, 517 succursales ou filiales et 2240 agences, caisses de dépôts et bureaux de recette. En 1970, 8 établissements représentant un total de bilan de 441 millions de francs ont été nouvellement admis aux termes de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, dont 4 à Zurich, 3 à Genève et 1 à Neuchâtel. En revanche, 10 sièges de banque ont été supprimés ; 6 d'entre eux ont été victimes de la concentration bancaire, les 4 autres étant en liquidation ou ayant cessé toute activité.

La statistique porte sur 1631 établissements bancaires proprement dits (les 1158 Caisses de crédit mutuel comprises) tous assujettis à la loi sur les banques et dont le *bilan d'ensemble* se montait à 196,8 milliards de francs à fin 1970. En voici d'ailleurs le tableau par groupes de banques :

	Nombre de banques	Somme du bilan en millions de francs
Banques cantonales	28	47 558
Grandes banques	5	94 358
Crédits fonciers	85	9 882
Banques locales	63	10 231
Caisses d'épargne	108	7 167
Caisses de crédit mutuel	1158	4 866
Autres banques	184	22 812
	1631	196 874

Ainsi, les 5 grandes banques englobent près de la moitié de la somme des bilans de toutes les banques, exactement 47,9 %. Avec les banques cantonales (24,2 %), cela fait plus des deux tiers (72,1 %) du secteur bancaire. Le reste est partagé entre les banques régionales et caisses d'épargne : 13,8 %, les Caisses de crédit mutuel : 2,5 % et les « autres banques » : 11,6 %.

Ces chiffres révèlent que l'augmentation du bilan global des banques suisses a été de

30 milliards, soit de 18 %. La croissance s'était fortement accélérée les années précédentes, avec des augmentations de 18,7 % en 1969, 13,4 % en 1968 et 13,3 % en 1967, comparée à un accroissement moyen de 11,2 % durant la période de 1960 à 1966. A lui seul, le bilan global des 1142 Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse de Saint-Gall avait augmenté de 446 millions de francs ou 10,21 % en 1970, contre 9,05 % l'année précédente. Il faut souligner encore que seules les grandes banques avec 27,1 % et les « autres banques » avec 17 % ont une augmentation supérieure à celle des Caisses Raiffeisen. Elle a été de 9,2 % dans les banques cantonales et de 8,7 % dans les banques régionales et les caisses d'épargne.

La réjouissante accentuation intervenue dans le mouvement Raiffeisen résulte, bien entendu et pour une bonne part, de la conjoncture. Mais, sans vouloir minimiser cette cause évidente, il convient d'affirmer avec force que le brillant développement des Caisses Raiffeisen découle de la considération dont ces sympathiques institutions de crédit rural sont de plus en plus entourées dans nos communes villageoises qui voient en elles leur propre instrument de travail dans le secteur de l'épargne et du crédit.

Le *chiffre d'affaires* de l'ensemble des banques suisses a atteint 11 295 milliards de francs en 1970, marquant un élargissement record de 3404 milliards sur celui de l'année précédente (7891 milliards). A une augmentation générale des bilans de 18 % correspond ainsi une augmentation du mouvement global d'affaires de 43,1 %. De ce surplus de 3404 milliards de roulement, les 5 grandes banques s'en taillent la part du lion, soit 2799 milliards ou plus des huit dixièmes. Elles brassent à elles seules 79 % du mouvement d'affaires de l'ensemble des banques suisses, soit 8940 milliards de francs.

L'épargne dans les banques suisses

On a dit de l'épargne qu'elle est un thermomètre de la santé économique d'un pays, dans tous les cas un facteur important de la structure financière, politique et sociale d'un Etat. Elle conditionne de manière indispensable son progrès économique. Si, à bien des égards, notre époque ne favorise guère la formation de l'épargne, la statistique nous rend le témoignage que l'esprit d'économie a magnifiquement bien résisté chez nous aux diverses pressions qui paraissent le contre-carrer. Les chiffres parlent par eux-mêmes et nous pouvons les méditer à loisir.

A fin 1970, les *fonds étrangers* ou fonds confiés par le public à l'ensemble des banques suisses se montaient à 175,8 milliards de francs, en augmentation de 24 milliards ou 15,8 % sur l'année précédente, contre 23,9 milliards ou 18,7 % en 1969 et 21 milliards ou 18,9 % en 1968. Cet accroissement n'avait été que de 7,7 % en 1966. Représentant 89,3 % des moyens d'action des ban-

ques, c'est-à-dire du chiffre global des bilans, ces fonds de tiers se répartissent de la manière suivante pour l'année 1970 :

	en millions de francs	en %
Banques cantonales	43 996	25,0
Grandes banques	83 173	47,3
Crédits fonciers	9 061	5,1
Banques locales	9 240	5,3
Caisses d'épargne	6 621	3,8
Caisses de crédit mutuel	4 580	2,6
Autres banques	19 193	10,9
	175 864	100,0

Parmi les fonds du public dont les banques ont la garde, les *dépôts d'épargne* constituent le poste le plus important. A fin 1970, ils se chiffraient à 35,3 milliards contre 31,1 milliards à fin 1969 et 28,8 milliards à fin 1968. De l'augmentation de 4250 millions de francs d'épargne en 1970, 2924 millions proviennent des placements (excédent des versements sur les prélèvements) et 1326 millions des intérêts bonifiés.

Le nombre des *livrets d'épargne* en Suisse a augmenté de 700 430 unités en 1970 pour atteindre le chiffre de 9 056 785. La Suisse comptant en chiffre rond 6 millions d'habitants, cela fait une épargne de près de 6000 francs par habitant et l'on compte à peu près 150 livrets pour 100 habitants ou 1,5 livret par habitant.

Le propre du livret d'épargne est de collecter des capitaux de montants modestes. Effectivement, 7 065 375 livrets d'épargne contiennent chacun un avoir n'excédant pas 5000 francs et ensemble 8,3 milliards, tandis que les autres 1 991 410 livrets affichent un avoir supérieur à 5000 francs pour totaliser 27 milliards. Ainsi, plus de 7 millions de livrets d'épargne inférieurs à 5000 francs ou 77 % avec 8,3 milliards de francs ou 24 % des placements d'épargne bénéficient du *privilège en cas de faillite*, c'est-à-dire de la garantie de la loi fédérale sur les banques. Les autres 1 991 410 livrets supérieurs à 5000 francs ne bénéficient de ce privilège que pour chacun 5000 francs ou pour un total de 9,99 milliards. On peut donc affirmer qu'en Suisse, 18 milliards de l'épargne sur un total de 35,3 milliards se couvrent du privilège garanti par la loi.

L'*avoir moyen* par livret d'épargne est de 3902 francs (3720 francs en 1969 et 3554 francs en 1968) ou 1176 francs pour les petits livrets n'excédant pas 5000 francs et 13 573 francs pour ceux supérieurs à 5000 francs. Compte tenu des versements et des prélèvements, le chiffre moyen d'une opération d'épargne est de 1198 francs pour l'ensemble des banques suisses.

Le *taux moyen* de l'intérêt bonifié aux dépôts d'épargne par les banques suisses a été de 4,06 en 1970. Il était de 2,74 % en 1960 et de 2,38 % en 1950. Chez les Caisses Raiffeisen, ce taux oscillait entre 3 ¾ et 4 ½ %, mais celui de 4 % était le plus fréquent.

De tout temps, les Caisses Raiffeisen se sont donné pour mission de stimuler l'esprit

d'économie dans les communes rurales, puis de gérer consciencieusement et avantageusement la fortune populaire en la transformant en crédits productifs. C'est le capital qui revient à la terre qui l'a produit : l'argent du village au village. Aussi, l'épargne domine-t-elle tous les postes du passif. Elle en est l'élément déterminant. A fin 1970, les dépôts d'épargne se montaient chez elles à plus de 2,9 milliards ou 60,23 % du bilan global. L'accroissement avait atteint 217 millions ou 8,08 %, dont 109,8 millions, c'est-à-dire environ la moitié, provenaient de la capitalisation des intérêts. Ces 2,9 milliards étaient répartis sur 778 560 livrets en circulation, dont 23,5 % représentent les petits livrets (moins de 5000 francs) et 76,5 % les grands. L'avoir moyen par livret était de 3729 francs et le chiffre moyen d'une opération d'épargne de 1149 francs.

Ces chiffres témoignent bien de la place primordiale que garde ce secteur d'activité dans les Caisses Raiffeisen. Ils sont d'autant plus remarquables si l'on considère que ces institutions rurales recueillent surtout l'épargne populaire, les petites économies. Au cours des ans et spécialement dans les régions éloignées ou montagnardes, elles sont parvenues à intéresser des milliers et des milliers de petites gens qui n'avaient jamais songé, jusque-là, à posséder un livret d'épargne. Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, elles ont réussi à soustraire à l'éparpillement des sommes importantes qui, sans elles, ne se seraient jamais constituées ou seraient restées improductives pour l'économie nationale.

L'épargne populaire se place aussi en *compte de dépôts* et plus volontiers encore en *obligations* ou bons de caisse. Les comptes de dépôts de l'ensemble des banques suisses s'élèvent à 8,4 milliards de francs auxquels a été bonifié un taux d'intérêt variant entre 3 et 5 1/2 % selon les conditions de placement et les obligations à 20,7 milliards bénéficiant d'un intérêt de 4 à 6 % selon le terme et l'échéance.

Au total, ce que l'on considère comme épargne suisse, c'est-à-dire les livrets d'épargne, les comptes de dépôts et les obligations, a atteint le chiffre de 64,4 milliards à fin 1970, marquant un accroissement de 4,3 milliards sur l'année précédente.

Ainsi qu'on s'en doute, ce capital ne se répartit pas de manière égale dans le pays. Les sept cantons importants de Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, Vaud, Bâle-Ville et Genève s'en gardent la grosse part de 44,5 milliards de francs ou 69 %.

La part de la Suisse romande est de 4054 millions pour le canton de Vaud, 3306 millions pour Genève, 1729 millions pour le Valais, 1416 millions pour Fribourg et 1252 millions pour Neuchâtel. Il nous manque la part du Jura, partie bien romande, englobée qu'elle est dans le total du canton de Berne.

Il n'est pas aisé d'interpréter la statistique. Cependant, en dépit des sollicitations innombrables dont les porte-monnaie sont l'objet,

en dépit des menaces chroniques qui pèsent sur le franc avec la diminution de son pouvoir d'achat, en dépit enfin d'un sentiment quelque peu exagéré de sécurité résultant du développement rapide des assurances et de la prévoyance sociale officielle (AVS et AI) et privée, les chiffres rapportés autorisent la conclusion que la population suisse prise dans sa généralité reste économe et conserve, plus qu'on le dit, le sens de l'épargne. A condition que les pouvoirs publics veuillent concrète-

ment mettre tout en œuvre pour l'encourager toujours davantage dans cette voie, on peut dire que cet indice d'un peuple sain fait confiance en l'avenir.

Il nous reste à analyser le secteur des actifs, plus spécialement le domaine du crédit bancaire et celui de la conduite du ménage interne des banques. Nous le ferons dans le prochain numéro.

Fx

La publicité

S'il est un sujet économique qui touche toutes les disciplines sociales, c'est bien celui de *la publicité*. En évoquant cette technique, on peut citer non seulement des économistes, mais également des psychologues, des sociologues et des philosophes. On peut se référer à Galbraith et à Keynes, bien sûr, mais on peut également citer Freud et Marcuse. La publicité, par sa présence quotidienne et envahissante, est devenue un phénomène social contemporain. Elle fut au premier banc des accusés en mai 1968 et l'on a dit d'elle « qu'elle faisait grimper les crédits à la consommation et les étudiants aux barricades ». La publicité est présente également dans le sport et les derniers éclats de Sapporo l'ont bien démontré !

On a tout dit de la publicité, et parfois même des choses justes. On a surtout beaucoup écrit et nous indiquerons quelques références. La publicité a ses adversaires, lesquels lui contestent soit ses abus, soit sa raison d'être. Elle a ses avocats aussi ; certains voient la publicité comme élément moteur du progrès économique alors que d'autres y découvrent une certaine poésie.

C'est ce procès de la publicité que nous proposons à nos lecteurs. Dans un premier article, nous tenterons de définir la publicité et d'évaluer son importance réelle. Nous verrons ensuite son rôle économique pour aborder enfin le procès qui lui est fait.

Publicité, public relations, marketing

Il nous semble important de dire en premier lieu ce que n'est pas la publicité, car on la confond trop souvent avec d'autres techniques. La confusion est facile car toutes ces techniques ont pour objectif final la promotion des ventes.

Les *public relations* en particulier — dont la traduction par « relations publiques » n'a pas eu le succès espéré — vise à la vente, mais par l'intermédiaire d'une série de techniques qui devront donner une image favorable de l'entreprise à l'opinion publique, de justifier en quelque sorte l'entreprise. Par cet élément, on favorisera la vente du produit.

Le *marketing* est plus difficile à définir, car il recouvre des techniques très variées et des conceptions différentes selon les pays et selon les auteurs. C'est un ensemble d'opé-

rations et d'études du marché (par exemple le sondage) qui permettra une meilleure connaissance du marché ou d'une partie du marché. En fait, le marketing est un mot savant — dont les tentatives de traduction française n'ont pas le même effet choc — recouvrant les techniques de vente sur la base de la connaissance des désirs exprimés ou non de la clientèle en puissance. La conception du marketing est quelque peu différente aux USA et en Europe ; alors que les Américains viseraient avant tout le plus grand profit, les Européens se soucieraient davantage de donner un plus grand nombre de satisfactions aux consommateurs.

Si le marketing tente de décoder les goûts d'un certain marché, la publicité a pour objectif de faire connaître avantageusement un produit très précis, à susciter son achat, à créer le besoin du produit, besoin latent parfois mais non exprimé. C'est La Rochefoucauld qui disait : « Il y a des gens qui n'auraient jamais été amoureux s'ils n'avaient pas entendu parler de l'amour. » C'est un peu cela en matière de vente : on veut créer un besoin sur le marché, besoin qui déclenchera la demande et par conséquent la vente.

Pour atteindre son but, la publicité utilise un certain nombre de supports, dont l'importance relative a varié au cours des années. La presse a gardé la première place, suivie dans les pays industriels par la télévision. Les autres supports de la publicité sont la radio, le cinéma, l'affiche, la publicité directe (dépliants, prospectus), les démonstrations et les expositions.

Pour mesurer l'importance de la publicité, on a établi certaines comparaisons. Il faut préciser que ces chiffres sont différents selon les sources. Ils indiquent cependant un ordre de grandeur intéressant. Ainsi, si l'on calcule les dépenses publicitaires par habitant et par an, on arrive à 325 francs aux USA et à 320 francs en Suisse. (Ce chiffre varie de 230 francs à 360 francs selon les sources.) Plus intéressant, le pourcentage des dépenses publicitaires par rapport au revenu national : 2,75 % aux USA, 2,14 % au Canada, 2,1 % en Grande-Bretagne, 2 % en Suisse, 1,5 % pour le Marché commun et environ 1 % en France. On estime la dépense publicitaire en Suisse aux 2 % du budget total des entreprises.

Ces dépenses publicitaires sont certes fort différentes d'une entreprise à l'autre et d'un produit à l'autre. Pour les entreprises suisses, on peut citer les pourcentages suivants en proportion du chiffre d'affaires des entreprises : produits de lessive et boissons non alcooliques : 10 % ; édition de livres : 7,5 % ; appareils ménagers : 7 % ; cigarettes, machines à laver, meubles, friandises : 5 % ; grands magasins : 3 % ; automobiles : 2 % ; machines de bureau, produits chimiques, vin : 1,5 %. Pour certains produits, les entreprises ont conclu des ententes pour limiter les investissements publicitaires ; c'est le cas en particulier des producteurs de chocolat affiliés à la Convention chocolatière.¹

Certaines entreprises étrangères atteignent cependant des pourcentages plus imposants. Colgate Palmolive atteindrait une dépense publicitaire représentant les 22,9 % de son chiffre d'affaires. Coca-Cola n'atteindrait que 5,5 %. Cependant, si ce pourcentage est relativement faible pour d'autres grandes entreprises, le chiffre absolu ne manque pas d'impressionner ; si les frais de publicité de General Motors ne représentent que les 0,7 % du chiffre d'affaires, cette charge représente tout de même la somme de 171,5 millions de dollars !²

Tels sont les premiers éléments qui nous permettent d'introduire le débat sur la publicité, « cette fleur de la vie contemporaine... » selon Blaise Cendrars.

R. S.
(A suivre.)

¹ Pour d'autres renseignements statistiques, voir André Cadet et Bernard Cathelat : La publicité. De l'instrument économique à l'institution sociale. Payot 1968.

² Chiffres extraits de la revue « Advertising Age » et cités par l'Ordre professionnel du 22 avril 1971.

VACANCES - REPOS - GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes
Sports d'hiver et d'été
Nombreuses promenades à pied
Ambiance familiale - Chambres
tout confort - Cuisine par chef

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS). Tél. (027) 7 34 17
Ouvert toute l'année - Alt. 1500 m.

Courroies caoutchouc Courroies nylon

à des prix sans concurrence
en toutes largeurs et longueurs
collées sans fin ou agrafées.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
Tél. (045) 3 54 40

L'Association suisse des banquiers et l'initiative Deonna

(cb) En prenant position sur l'initiative Deonna, qui réclame un renforcement des dispositions légales sur les contrats à tempérament et avec paiements préalables, l'Association suisse des banquiers fait remarquer entre autres ce qui suit :

Les contrats à tempérament ainsi que le petit crédit ont en Suisse une importante fonction sociale à remplir. Le petit crédit permet pratiquement à chacun de surmonter une situation difficile, grâce à l'aide temporaire que lui offre une banque sérieuse. C'est pourquoi les banques conçoivent le rôle du petit crédit et le service au petit emprunteur comme une contribution à une politique sociale adaptée à notre temps.

Le crédit privé ou petit crédit n'est actuellement pas soumis à la législation sur les contrats à tempérament ; car le crédit privé est un prêt avec obligation de remboursement par termes échelonnés. L'initiative Deonna propose à tort que le crédit privé soit régi par les règles sur les contrats à tempérament. Toutefois, d'après l'initiative, cette disposition ne s'appliquerait pas si l'emprunteur affirme par un document spécial que le prêt ne sera pas utilisé comme instrument de financement lui permettant d'obtenir une chose mobilière ou une prestation de service dans les formes visées par la loi.

L'Association suisse des banquiers rejette une telle modification de la loi. Elle porterait

atteinte à plusieurs principes de base de notre droit et, de plus, ne serait pas apte à remplir le but qu'on a voulu lui assigner. Les banques ne méconnaissent certes pas que la loi actuelle présente encore certains défauts, mais sont de l'avis que d'autres mesures permettraient de lutter avec plus d'efficacité contre les abus qui existent inévitablement.

Le concordat intercantonal réprimant les abus en matière d'intérêt conventionnel du 8 octobre 1957, auquel huit cantons ont adhéré jusqu'à présent, protège le débiteur d'une manière efficace. C'est ainsi que des taux d'intérêt maxima sont prescrits, alors que la publicité des établissements de petit crédit est limitée. Les autres cantons doivent être encouragés à adhérer à ce concordat.

La centrale de renseignements des banques qui pratiquent le petit crédit est une autre institution qui permet de combattre principalement l'endettement en chaîne. Tous les établissements adhérents annoncent les prêts accordés à cette centrale. On peut ainsi empêcher que des emprunteurs acceptent en même temps des prêts de plusieurs banques et contractent ainsi des dettes qui sont au-dessus de leurs forces. L'Association suisse des banquiers propose de développer encore l'activité de cette centrale d'annonce et serait particulièrement heureuse que tous les établissements spécialisés dans ce domaine adhèrent à cette institution.

La (mini-) rubrique de Madame

Mme Colette Dubarry, caissière, nous fait l'honneur d'une visite

III

(I-II, voir le « Messenger » d'octobre et de décembre 1971.)

Contact direct avec le gérant de la Coopérative de cautionnement

Ayant remis en mains sûres le précieux trésor qui lui avait été confié en conduisant Mme Dubarry dans les bureaux de la Coopérative de cautionnement (ci-après en abrégé CC), le directeur Roos peut regagner ses pénates et poursuivre l'étude des nombreuses demandes de crédit qui constituent en quelque sorte le point numéro un de son programme de travail quotidien.

Après les salutations d'usage, M. Paul Klaus, gérant de la CC, fait part à Mme Dubarry de tout le plaisir que lui cause cette visite inattendue. Et ce n'est pas en l'occurrence une simple formule de politesse. Obligé de prendre la plupart de ses décisions à la lumière de rapports, propositions ou renseignements écrits, M. Klaus aime et apprécie à leur juste valeur ces contacts personnels. C'est pour lui la belle occasion d'éten-

dre ses connaissances dans les domaines les plus divers, d'échanger expériences et points de vue. Mme Dubarry craignait rencontrer un « bonze » de la finance ou du marché immobilier. La réception que lui réserve M. Klaus la rassure entièrement. On se trouve vraiment entre adeptes de la même cause.

Petit de taille, mais d'allure sportive encore, s'exprimant avec une aisance et une précision qui trahissent l'ex-amoureux de la varappe, prouesse qui exige un maximum de concentration et d'application, M. Klaus sait ce qu'il veut et il le dit sans détour. Un long séjour sous le soleil d'Afrique a non seulement buriné ses traits, mais enrichi son vocabulaire. Rien d'étonnant à ce que la conversation aille bon train car, comme nos lecteurs ont déjà pu le constater, Mme Dubarry dispose d'un vocabulaire varié et... percutant.

Mme Dubarry : Vous avez reçu hier ou ce matin, une demande de renseignements au sujet d'un cautionnement éventuel à l'appui d'un nouvel engagement de notre Vinicole, à qui nous avons accordé une augmentation

de crédit de 50 000 francs. Si je dis « accordé », cela n'est pas pour vous mettre au devant d'un fait accompli. Ce crédit supplémentaire pourrait être au besoin garanti par le cautionnement des membres du comité de la société. Personnellement j'estime que cet engagement de quelques coopérateurs seulement, pour garantir un compte profitant à tous, n'est plus ni très moderne, ni très démocratique. Je suis même d'avis que l'on devrait au moins tenter d'avoir recours à l'appui de votre Coopérative. Le crédit actuel ouvert à la Vinicole suffit durant 9 à 10 mois de l'année. En revanche, au moment du paiement des vendanges, nous nous trouvons chaque fois devant une situation quelque peu pénible pour nous. Une récolte normale suffit à engendrer un dépassement de crédit qui, personnellement, ne me cause aucun souci, mais à l'heur de déplaire souverainement à Messieurs les reviseurs. Ce que je comprends également. Ce dépassement est assez rapidement comblé. Je dois vous dire que notre commune et les villages environnants font preuve d'une magnifique solidarité. Nous organisons, après les récoltes, une petite fête du vin que nous n'avons pas la prétention de baptiser (nous ne baptisons pas non plus notre nectar !) fête des vendanges, mais qui nous permet de liquider déjà passablement de raisins de table et de moût. Notre vin est très apprécié des cafetiers des environs, clients fidèles depuis des dizaines d'années parfois et qui s'empressent de le prendre en charge le plus rapidement possible. Certains d'entre eux achètent des tonneaux et vases complets. Vers Pâques, une bonne partie de la récolte est ainsi liquidée et le compte à la Caisse renfloué. Il y a donc une impasse de quelques mois seulement.

Sans mettre en doute le bien-fondé des remarques de vos reviseurs, celles-ci ont toutefois le don d'irriter les membres du comité de la Vinicole qui font partie également des comités de la Caisse. Du reste, plus de 60 des 75 vigneronniers ayant adhéré à cette Coopérative sont des Raiffeisenistes actifs. Le paiement des factures principales se fait par notre entremise. Il n'y a donc pas péril en la demeure. C'est plutôt une question de formalité, que j'aimerais régler une fois pour toutes. Lors de la soirée de réception du Congrès de Berne, en juin dernier, je me suis trouvée en compagnie d'un collègue d'une autre région de la Suisse romande. De fil en aiguille, au gré des échanges d'expériences inévitables à ces occasions, il m'a confié que sa coopérative fruitière s'était trouvée dans une situation analogue. Au terme de discussions laborieuses au sein du comité de cette société (plusieurs membres allèrent même jusqu'à suggérer de changer d'établissement financier !) le gérant de la Caisse Raiffeisen eut la lumineuse idée de proposer de recourir aux bons offices de votre CC. Et ce fut un essai payant, paraît-il. En votre qualité de « patron » de cette CC vous devez certainement vous souvenir de ce cas encore récent. Je me permets donc de vous demander si la solution adoptée dans ce cas-là ne

pourrait pas être appliquée aussi à notre Vinicole.

M. P. Klaus : La grande ambition de notre institution est de coopérer à l'élargissement constant des prestations de service de nos Caisses affiliées, dont 913 sur les 1145 qui font partie de l'Union suisse, sont membres de notre Coopérative. La révision de statuts qui sera proposée en 1972 nous accordera des possibilités plus étendues encore, cela dans différents domaines.

Je me souviens fort bien du cas que vous venez de soulever. Permettez-moi tout d'abord de rappeler que nous pouvons aller jusqu'à 100 000 francs pour les comptes appuyés par une hypothèque de second rang. Le maximum des cautionnements sans garantie complémentaire à l'appui est de 20 000 francs, éventuellement de 25 000 francs, moyennant certaines conditions bien déterminées.

Le cas de la coopérative fruitière relevé par votre collègue se présentait comme suit. Ladite coopérative était propriétaire d'un dépôt-hangar sur lequel il a été possible de créer une hypothèque de second rang servant de garantie complémentaire conjointe à notre cautionnement pour le crédit temporaire sollicité. Cela a naturellement facilité la solution du problème. Si j'ai bien compris, votre Vinicole, en revanche, loue la cave et le dépôt dont elle a besoin. Elle ne possède aucun immeuble. La possibilité d'instrumenter une hypothèque de queue n'existe donc pas.

Afin de pouvoir juger de la situation de la société en parfaite connaissance de cause, il eût été indiqué de joindre à votre demande de cautionnement une copie du dernier bilan et du compte d'exploitation. Je pense que vous pourrez me soumettre encore ces deux pièces. J'admets sans autre que vous comprenez le bien-fondé de ma demande : nous avons non seulement le devoir et l'obligation d'étudier très à fond chaque requête, mais, comme le dit un dicton populaire allemand on ne peut « acheter chat en poche », ce qu'avec leur élégance gauloise les Romands traduiraient plutôt par « il ne faut rien acheter les yeux fermés ».

Mme Dubarry : Vous allez certainement sourire, M. Klaus, si je vous dis, que, sans accorder beaucoup d'importance aux signes prémonitoires, mon bon ange gardien sans doute m'a donné l'idée, avant mon départ, de fourrer dans ma serviette les pièces dont vous parlez et que je puis ainsi vous remettre sur-le-champ.

M. P. Klaus (examine d'un œil connaisseur les documents qui lui sont remis et enchaîne) :

Le bilan que j'ai sous les yeux confirme que cette coopérative se trouve en bonne posture et l'exposé du compte d'exploitation me permet de dire que la société est gérée sainement, selon des principes commerciaux éprouvés. Autre bon point : 80 % environ des membres de la Vinicole sont sociétaires de votre Caisse Raiffeisen.

Le seul cautionnement d'un crédit en compte courant de 50 000 francs serait supérieur au maximum statutaire actuel pour les affaires de cette nature. Nous devons donc rechercher une autre solution. Je me souviens avoir dû m'occuper tout dernièrement d'une autre coopérative qui nous avait présenté une demande assez semblable. Il est vrai que nous nous étions rendu sur place afin d'examiner de plus près toutes les données du problème ce qui nous a permis de faire d'intéressantes expériences et constatations dont nous pourrions désormais faire bénéficier d'autres requérants. Voyons. (M. Klaus compulse une imposante pile de dossiers, soigneusement étiquetés et classés et en tire, avec une légère lueur de fierté dans le regard, une demande volumineuse). Puis il ajoute :

— Voyons. Notre catalogue de prestations de service fait état d'une catégorie spéciale, encore un peu l'enfant pauvre de notre CC : le crédit saisonnier. Vous voyez, Mme Dubarry, nous pouvons réaliser tous les vœux, ou du moins nombre d'entre eux.

Récapitulons : votre Vinicole verse à ses membres, à fin novembre au plus tard, le prix complet de la vendange. Les dernières bonifications des plus gros clients à qui elle livre le vin, vous parviennent aux environs de Pâques.

A défaut d'une garantie directe, vous devez opérer avec un minimum de risques. Tout comme les versements aux propriétaires-vignerons se font intégralement par votre Caisse, vous devez compter sur le paiement, directement chez vous également, des factures de la Vinicole aux clients : cafés et amateurs privés de fine goutte. Pour le cas où cela n'a pas déjà été fait, à la prochaine occasion la Vinicole fera imprimer sur ses factures la mention « Compte bancaire : Caisse de crédit mutuel... » et un bulletin de versement de votre Caisse sera joint à chaque facture. Vous nous écrivez que maintenant déjà la plus grande partie des factures se règle par votre compte de chèques postaux, ce dont je vous félicite.

Question formalités : vous devrez nous soumettre une demande définitive de cautionnement sur la formule officielle. Pour le crédit supplémentaire, garanti par notre signature, vous ouvrirez un compte spécial dans vos livres. La situation sera ainsi nette et claire, chaque tranche de crédit étant garantie par un cautionnement différent.

Mme Dubarry : Votre proposition me semble non seulement acceptable, mais même très libérale, au sens apolitique du terme, bien entendu. Je crois qu'elle sera acceptée avec empressement et reconnaissance aussi bien par le comité de la Caisse que par celui de la Vinicole.

M. P. Klaus : Fidèle à notre devise « Aider les Caisses affiliées dans la solution de leurs problèmes de crédit » nous nous contenterons d'une prime de cautionnement modeste, de ½ % sur le débit moyen du compte. Afin que nous puissions calculer cette prime de façon aussi exacte et avantageuse

que possible pour la Vinicole, vous nous remettrez, dans le courant du printemps, un extrait complet du crédit complémentaire.

Mme Dubarry : Comme nous aurons probablement besoin de ce crédit chaque année, devron-nous, chaque fois, présenter une nouvelle demande ?

M. P. Klaus : Non, Madame. Le cautionnement est mis en veilleuse au printemps et il est ravivé en novembre, pour ainsi dire automatiquement. Formule enviable, qui devrait pouvoir être appliquée dans d'autres domaines encore ! Nous y posons tout simplement la condition supplémentaire suivante : au 31 décembre de chaque année, vous nous remettrez une copie attestée du bilan et du compte d'exploitation de la Vinicole.

Mme Dubarry : Magnifique ! C'est dans une occasion comme celle-ci que l'on peut apprécier les services que la CC peut rendre à ses adhérents. Je n'en étais jusqu'ici même pas entièrement consciente. Une fois de plus, une bonne étoile m'a montré le chemin de la « Raiffeisenhaus ».

M. P. Klaus : Ce certificat délivré par une gérante active me réjouit. Je me permettrai tout simplement de vous prier de communiquer votre enthousiasme aux collègues ou aux membres des comités de Caisses voisines qui se tiennent encore à l'écart car, en matière de coopération plus que partout ailleurs, c'est l'union qui fait la force.

Mme Dubarry : Je vous remercie, M. Klaus, de vos renseignements clairs et précis. Dès que je serai rentrée, je préparerai la demande officielle de cautionnement qui sera signée par qui de droit. Nous pourrions ainsi très rapidement donner une réponse favorable à ces Messieurs de la Vinicole. Il est vraiment réconfortant de se sentir épaulés par une institution telle que la CC, et dont les dirigeants — passez moi l'expression — se fendent en quatre pour nous donner satisfaction. On dit souvent que les femmes sont bavardes. Les expériences faites à l'occasion de la « verrée » que nous offrons aux membres des comités au café du village, à l'issue de laborieuses séances, m'ont convaincue que ces Messieurs n'ont pas non plus la langue en poche ! Vous pouvez cependant me croire : je n'aurai pas besoin d'eux pour proclamer aux quatre coins du village qu'avec le concours de « notre » CC nous sommes aujourd'hui en mesure de trouver une solution aux principaux problèmes de crédit qui se posent aux sociétaires. Ce sera la meilleure réclame.

Et maintenant, M. Klaus, excusez-moi : l'envie de déguster sur place une saucisse de Saint-Gall, dont le fumet chatouille déjà — mentalement du moins — mes narines, m'appelle en d'autres lieux. Il faut également que je n'oublie pas de « timbrer » mon billet CFF pour le retour. Même si parfois, lors de l'étude du rapport de revision, notamment, les exigences de ces « Messieurs de Saint-Gall » attisent notre goût ancestral de la critique, les contacts personnels de ce jour confirment que nos intérêts se trouvent en

excellentes mains et que nous pouvons avoir entière confiance en nos dirigeants. J'espère que cette visite ne sera pas la dernière.

* * *

Après avoir adressé un dernier et amical « Au revoir » au gérant de la CC, Mme Dubarry s'empresse de se rendre à l'Olma, grand but de sa tournée en terre saint-galloise, journée au cours de laquelle elle

a su, avec ce bon sens et cet esprit d'à-propos bien féminins, joindre l'utile à l'agréable.

Quant à nous, il ne nous reste qu'à remercier Mme Dubarry — et par elle — toutes les représentantes et tous les représentants des Caisses qui, lorsqu'ils en ont l'occasion, n'hésitent pas à créer ces contacts personnels utiles et enrichissants pour les deux parties.

- pp -

Ici on ne badine pas avec le... droit

Constitution d'un droit de gage sur des biens appartenant à la femme mariée

Si la femme mariée veut donner en gage des biens lui appartenant pour sa propre dette ou pour celle d'un tiers, la constitution de gage s'opère de la manière suivante :

1. La femme conclut le contrat de gage sans le consentement du mari
— lors de l'engagement de ses biens réservés, quel que soit le régime matrimonial ;
— lors de l'engagement de biens lui appartenant sous le régime de la séparation de biens.
2. S'il s'agit de constituer un gage sur des biens de la femme soumise au régime de l'union des biens, le contrat de gage peut être signé par la femme. Cependant, le mari doit y donner son consentement d'une quelconque façon. Ce consentement peut aussi exister tacitement. On pourra le présumer si le mari a connaissance de la constitution du gage ou, d'après les circonstances, devrait la connaître et la tolère sans contredire.

Le mari aussi est compétent pour conclure le contrat de gage avec le consentement de la femme. Que ce consentement de la femme ne soit pas lié à une forme stricte, découle de l'art. 202 CC qui stipule que ce consentement (pas celui du mari) est présumé de plein droit au profit des tiers, à moins que ces derniers ne sachent ou ne doivent savoir qu'il n'a pas été donné, ou à moins qu'il ne s'agisse de biens que chacun peut reconnaître comme appartenant à la femme.

Pour éviter déjà d'avance toute difficulté, le consentement de l'autre conjoint doit toujours être requis par écrit.

3. La constitution d'un gage sur des biens de la communauté sous le régime de la communauté de biens nécessite le consentement des deux conjoints. Si seulement un des conjoints dispose, le consentement de l'autre n'est pas soumis à une forme déterminée. Dans ce cas sont applicables les mêmes règles mentionnées ci-dessus sous chiffre 2 ; en particulier, selon l'art. 217 CC, le consentement de la femme aux dispositions du mari sur les biens de la communauté est présumé de plein droit au profit des tiers, à moins que ceux-ci ne sachent ou ne doivent

savoir qu'il n'a pas été donné, ou à moins qu'il ne s'agisse de biens que chacun peut reconnaître comme appartenant à la communauté. Ici aussi il est recommandé de se faire donner chaque consentement par écrit.

Les services chargés de la tenue des registres fonciers ne donnent l'existence qu'à des situations juridiques claires lors de la constitution en gage d'immeubles parce qu'ils exigent toujours l'accord écrit de tous ceux dont le consentement est nécessaire.

4. *L'établissement d'une cédula hypothécaire par la femme dans l'intérêt du mari.*

La constitution de gage par la femme dans l'intérêt de tiers, ne requiert d'autre consentement que, à la rigueur, celui du mari. Fait exception l'établissement d'une cédula hypothécaire sur un immeuble appartenant à la femme en garantie d'une dette du mari, parce que le débiteur d'une cédula hypothécaire répond non pas seulement avec la chose, mais en plus encore aussi personnellement. D'après l'art. 177, al. 3 CC, les obligations que la femme assume envers des tiers dans l'intérêt (exclusif) du mari ne sont valables, quel que soit le régime matrimonial, que si elles ont été approuvées par l'autorité tutélaire. Cependant cette obligation à approbation tombe, si la femme, qui donne le gage, n'est pas la débitrice de la cédula hypothécaire ou si, en tant que débitrice de la cédula hypothécaire, elle obtient une contre-valeur ; par ex. une part de copropriété ou de propriété commune.

5. *Donation entre vijs du mari à sa femme.*
C'est sous le régime de l'union des biens qu'il arrive le plus souvent que le mari ouvre un carnet d'épargne au nom de la femme. Un tel carnet peut être considéré comme propriété de la femme, s'il a été ouvert avec l'intention d'une donation et si la femme l'accepte et si elle peut en disposer comme propriétaire sans procuration contractuelle. Si ces conditions sont remplies, le carnet d'épargne représente un bien réservé de la femme. La femme dispose seule et sans le consentement du mari de ses biens réservés.

Ki

(Traduction - Rae -)

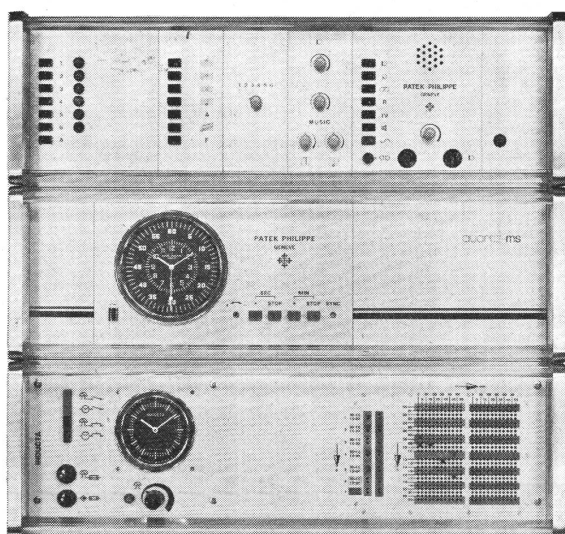
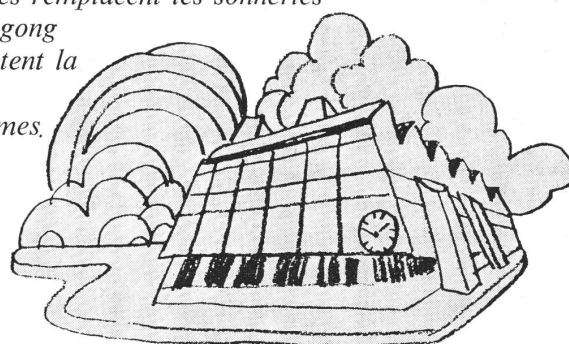
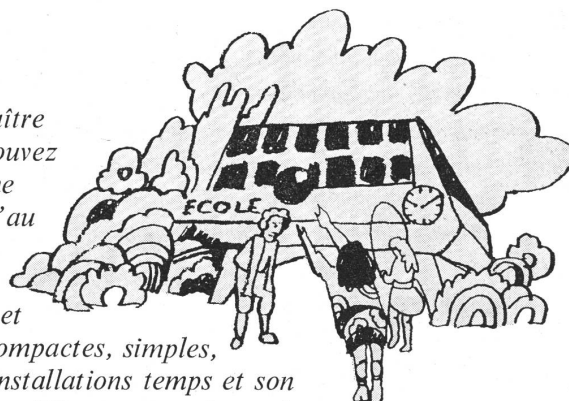
*Puisqu'aucun bâtiment n'est terminé
sans une installation temps et son...*

Patek Philippe unit le temps et le son en une seule installation.

*Si vous êtes responsable d'une construction, maître
d'œuvre, architecte... vous pouvez
commander en une fois une
installation complète, jusqu'au
dernier haut-parleur et
à la dernière*

*horloge, à une seule et
même entreprise. Compactes, simples,
économiques, les installations temps et son
Patek Philippe simplifient au maximum les
communications internes, quelle que soit l'importance
du bâtiment. Elles remplacent les sonneries
agressives par un gong
agréable, permettent la
diffusion de musique*

*d'ambiance ou de programmes
éducatifs. Electroniques,
elles fonctionnent de façon
entièrement automatique. Nous avons
préparé une documentation complète, que nous serons
heureux de vous adresser. Nos spécialistes
sont à votre disposition pour établir
un devis, sans engagement : nous avons du temps pour vous.*



Centrale temps et son Patek Philippe.

Voici quelques-unes de nos références :
Chocolats Suchard SA à Serrières - NE
Ecole de Meyrin
Hôpital de district de Porrentruy
Kodak SA à Lausanne
Orgamol SA à Evionnaz - VS
Technicum cantonal de Fribourg.

PATEK PHILIPPE 
DIVISION ELECTRONIQUE

39, rue Marziano 1211 Genève 24
Tél. (022) 42 85 40 Telex 27.299

La chapelle de Saint-Christophe, sur Verbier, bâtie au XVII^e siècle, est un lieu de pèlerinage bien connu en Valais. Inaccessible en voiture, le site est resté sauvage. Mais il est sérieusement menacé par des projets de « mise en valeur ».

Photo
J. Aeschbacher,
Genève



A propos de l'évolution des taux créanciers

Au dire d'un expert en matière financière, l'économie moderne n'est plus concevable sans un quota régulier d'inflation. Et le savant chroniqueur d'une revue spécialisée clôturait dernièrement un article par l'horripilante formulation :

« Comment inflationnerons-nous en 1972 ? »

Hâtons-nous d'ajouter que la question était posée... en allemand (inflationieren !).

En 1971, pour ne prendre qu'une seule année, le pourcentage du fléchissement du pouvoir d'achat de notre monnaie a été de quelques unités supérieur à celui du taux bonifié au carnet d'épargne traditionnel. Au 31 décembre, le franc déposé à la banque en début d'exercice était une fois de plus, rogné de quelques centimes. On trouvera la dégradation modeste au premier abord. Il convient toutefois de ne pas oublier qu'elle ne date pas d'hier et que rien ne laisse prévoir un prochain renversement de la vapeur.

Les remèdes proposés sont nombreux. Ils ne sont que très rarement administrés, pour la simple raison que toutes les classes de la population, toutes les organisations professionnelles, tous les groupements industriels ou commerciaux, considèrent qu'ils ne peuvent être destinés qu'aux... autres. Le salarié estime que la solution idéale réside dans un blocage des prix, l'industrie et le commerce rétorquent que seul un gel des salaires peut ouvrir la voie qui mènera au salut. Tant que nous tournerons en rond dans ce cercle vicieux et sans issue, le lent et lancinant effritement du franc suisse ne pourra pas être jugulé.

La fixation de l'échelle des taux a été rendue plus délicate encore cette année, à la suite de la réserve observée par de nombreux établissements financiers dans la propagande et la réclame de fin d'année. Dans certaines régions — en Suisse romande notamment — les banques et caisses d'épargne locales se croient obligées de concéder un petit avantage, ne serait-ce que d'un quart pour cent, à certaines catégories de dépôts afin de conserver les faveurs du public. Les grandes banques suisses sont moins réticentes et sont parvenues à fixer des taux uniformes, à quelques exceptions près. La revue bi-hebdomadaire « Finance et Economie », paraissant à Zurich, a dressé un tableau des taux offerts par ces « Cinq Grands » en date du 7 janvier dernier.

Nous en avons extrait les conditions appliquées aux genres de placements que l'on retrouve dans la plupart de nos Caisses Raiffeisen. Rappelons, pour mémoire, que ces 5 grandes banques sont :

- l'Union de Banques Suisses
- la Société de Banque suisse
- le Crédit Suisse
- la Banque Populaire Suisse
- la Banque Cantonale de Zurich.

Compte courant

Avoir intégralement disponible en tout temps.

Taux offert partout (partout veut dire par ces 5 banques) 1 %, moins une commission de 1/2 ‰ sur le mouvement.

Dans 3 cas, possibilité d'obtenir un taux net (donc sans commission) mais alors réduit à 1/2 ‰.

Livret ou compte de placement/de dépôt

Taux 3 et 3 1/4 %.

Dans une banque, droit de disposition élargi à 50 000 francs par mois (carnet de placement), taux réduit à 1 1/2 %.

Compte salaire

3 % dans 4 banques, 3 1/4 % dans l'autre. Dans 3 banques « déduction des frais de compte ».

Pour le cas où le compte salaire accuse momentanément un solde débiteur, le taux appliqué est de 6 1/2 % (2 cas), de 7 % (2) et de 7 1/2 % (1).

Livret ou compte d'épargne

4 % dans 4 cas. Auprès d'une de ces banques droit de disposition mensuel de 5000 francs. 4 1/4 % dans le cinquième cas, mais alors pour un placement de 40 000 francs au maximum.

Bons de caisse

Partout 5 % pour 3 à 4 ans de terme, 5 1/4 % pour 5 à 8 ans de terme.

On parle souvent dans nos Caisses des livrets d'épargne-placement (épargne à terme) que nous ne connaissons pas dans la règle. En revanche, certaines d'entre elles ont introduit le livret de dépôt B pour lequel, dans sa circulaire de décembre 1971, l'Union conseille 4 1/2 - 4 3/4 %.

Voici, enfin, les conditions appliquées au

livret d'épargne-placement (auprès de 4 banques seulement)

- 4 ½ %, avoir disponible : 2000 francs par an, dans un cas
- 4 ½ %, avoir disponible : 3000 francs par an, dans le second cas
- 4 ¾ %, pour la troisième banque, avoir disponible 3000 francs par an
- 5 %, droit de disposition : dénonciation préalable d'un an, montant maximum du dépôt 100 000 francs (une banque).

Le principe est partout le même. Les taux plus rémunérateurs imposent tout naturellement la fixation de certaines restrictions dans le droit de disposition.

La valse des taux débiteurs

Les renseignements suivants ont été tirés du bulletin du 17 janvier 1972 de l'Association pour la monnaie saine à Zurich.

2 décembre 1971

La Banque cantonale de Bâle décide de réduire de 5 ¼ à 5 % le taux des nouveaux prêts hypothécaires premier rang sur les maisons à plusieurs appartements, faisant ainsi bénéficier ces avances des conditions appliquées aux anciens prêts de même nature.

Le Conseil de banque de la Banque cantonale d'Argovie prend la décision de ramener, à partir du 1^{er} janvier 1972, de 5 ¾ à 5 ½ % le taux des prêts hypothécaires et des avances aux communes.

13 décembre 1971

Banque cantonale de Zurich : avec effet au 1^{er} avril 1972, le taux des anciens comptes hypothécaires a été porté à 5 ½ %, taux appliqué jusqu'ici aux nouvelles affaires seulement. En revanche, à partir du 1^{er} janvier 1972, le taux des dépôts d'épargne sera abaissé d'un quart pour cent.

(Réd. On sait que cette décision fit l'objet de plusieurs interpellations au Grand Conseil zurichois lors de la session de janvier. Le Conseil de banque eût mieux fait de s'aligner l'an dernier déjà sur les nombreux autres établissements qui décrétèrent cette hausse en 1971. Le président du Conseil de banque, député lui aussi, n'eut pas de peine à réfuter les arguments avancés et à obtenir du parlement un vote permettant le maintien de la décision prise. Les élus du peuple par trop zélés se sont bien gardés de parler du cadeau fait à tous les anciens débiteurs par le report de cette décision au 1^{er} avril 1972. Même si les taux des bons de caisse ont fléchi, les titres qui seront renouvelés cette année le seront à des taux supérieurs à ceux des obligations arrivant à échéance. Il en résultera donc non pas un allègement mais une aggravation des charges d'intérêts. Ce à quoi nos bons interpellateurs zurichois n'ont probablement pas songé.)

16 décembre 1971

Tenant compte de l'évolution du marché de l'argent et des capitaux, le conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers recommande à ses membres de baisser d'un quart pour cent le taux d'escompte privé qui est, comme on le sait, le taux appliqué notamment dans le commerce des effets de change.

- pp -

P.S. — Un des inconvénients du journal mensuel réside dans le fait que certains articles doivent être composés 4 à 6 semaines avant la distribution aux abonnés. Ainsi, la présente étude date de la fin janvier. Les taux des bons de caisse énumérés ci-avant ne correspondent plus aux conditions actuelles.

En effet, en date du 10 février, les grandes banques prirent la décision d'abaisser, avec effet immédiat, les taux des obligations, de ¼ à ½ %, les ramenant à 4 ½ % pour les titres à 3 et 4 ans, à 4 ¾ % pour ceux d'une durée de 5-6 ans et à 5 % pour 7 et 8 ans de placement.

Il est à prévoir que d'autres banques prendront une décision analogue. Nous renvoyons nos lecteurs aux annonces et publications parues éventuellement entre-temps dans la presse quotidienne ou les journaux régionaux et locaux.

En ce qui concerne le taux des obligations notamment, nous nous référons à la circulaire spéciale du 15 février dernier, adressée à toutes les Caisses affiliées.

Voilà comment il faut faire: appeler un spécialiste!



On croit souvent qu'il n'est ni difficile ni dangereux de dégeler une conduite d'eau. C'est ce que pensent ceux qui utilisent à cet effet une flamme ouverte, une lampe à souder, un chalumeau oxyhydrique. La chaleur que le tuyau métallique transmet dans les faux-planchers, derrière les parois, en des endroits incontrôlables, a déjà mis le feu à de nombreux bâtiments.

Le seul moyen de dégeler soi-même une conduite d'eau sans aucun danger est de l'entourer de chiffons trempés dans de l'eau aussi chaude que possible. Il arrive parfois que cela ne suffise pas; dans ce cas, faites venir un électricien ou un installateur qui vous dépannera au moyen de son transformateur électrique (voir cliché).

Avant de quitter votre maison pour quelques jours, vidangez les conduites d'eau et les syphons des appareils, car ici aussi, prévenir vaut mieux que guérir!

(Texte et cliché mis aimablement à notre disposition par le Service de presse CIPI à Berne.)

Un petit couplet qui confirme ce que nous pensions... il y a 10 ans!

Lors de l'introduction, à grands coups de tam-tam publicitaire, de certaines innovations bancaires, qui n'étaient parfois que des salades fanées dans un emballage neuf, nous nous sommes attiré de solides et rudes reproches, parce que nous avions simplement eu l'audace d'émettre quelques réserves ou idées personnelles. Essayez, aujourd'hui, de ne pas être de l'avis de Monsieur Tout-le-Monde et vous nous en donnerez des nouvelles. Le petit Littré suffira tout juste à vous inculquer le sens exact des noms d'oiseaux qui s'échangeront derrière votre dos au cours de la soirée annuelle de l'amicale des bouteurs de quilles de la rue des soupirs!

En ce qui concerne le compte-salaire, pour ne pas le nommer, nous avons osé prétendre que son introduction sur une grande échelle devait forcément causer un surcroît sensible de travaux non rentables mais absorbants, source de nouveaux frais généraux, puisqu'on expliquait que désormais la bourse à fermoir de grand-papa et l'élégant portemonnaie triangulaire de Christine, frappé (le portemonnaie) aux initiales de BB ou d'un quelconque James du biceps ou de la chanson, devenaient des objets superflus : tout allait désormais se faire par « sa » banque : paiement des locations, des impôts, des primes d'assurance et des abonnements de tous ordres auxquels le Suisse bien né se doit de souscrire. Nous croyions justifier notre retenue par les observations faites personnellement, il y a une douzaine d'années. Mais, allez convaincre en ce pays votre interlocuteur de la valeur de telles expériences... suisses. Dans la banque, le commerce ou l'industrie, l'homme de bon conseil doit pouvoir attester avoir durant 6 mois au moins exécuté le fade porridge britannique que lui déversait chaque matin dans son assiette la palote tenancière d'une pension des bords de la brumeuse Tamise, ou ingurgité, dans une brasserie munitichoise, le contenu de 10 grandes chopes mousseuses, au terme d'une journée passée dans un service auxiliaire d'une banque bavaoise. En dehors de ces normes, il n'y a pas d'homme d'expérience complet. Ainsi le veut une antique conception ou tradition. Nous convenons humblement que nos stages uniquement helvétiques ne pouvaient décidément pas faire le poids : et pourtant...

Autour des années 60, nous avions tâté de ce compte-salaire, bien que cette définition dans le vent n'existât pas encore officiellement à cette époque. Une entreprise nationale avait décidé de ne plus remettre en mains propres la paie bimensuelle des ouvriers travaillant à ciel ouvert. On pria ces salariés d'indiquer à l'administration centrale le nom de leur banque habituelle tout en leur faisant miroiter les avantages de la monnaie scripturale. Un joli nombre de nos clients nous fit l'honneur de nous donner comme référence. Et l'on partit bravement en guerre. Cela fonctionna un peu comme le décrivait Annette dans le billet paru dans le numéro de juin dernier du « Messager ».

Au bout de quelques mois, les épouses de nos spécialistes de la soudure autogène et du marteau-pilon en avaient eu pour leur curiosité : elles prièrent l'administration de faire marche arrière — ce qui était encore possible à cette époque. Ces dames se présentaient toujours à notre guichet aux heures de pointe et devaient attendre patiemment leur tour, ou bien elles avaient un pressant besoin de numéraire avant que nous soit parvenu le bordereau de bonification de l'administration centrale qui travaillait — naturellement — au rythme bien connu. Leurs augustes maris étaient encore payés à l'heure, on ne pouvait pas, même si l'on brûlait du désir d'être serviable, déterminer exactement le montant si ardemment attendu. Autre aspect du problème, que l'on ne saurait reprocher à un ex-reviseur de ne pas négliger : les changements de personnel étant très fréquents dans cette brigade volante, le risque de verser la moindre des choses à un collaborateur ayant entre-temps quitté la grande maison, ne militait guère en faveur d'un paiement prématuré et non encore confirmé. Il fallait donc passer une seconde fois au tourniquet. Tout juste encore si ces dames ne laissaient pas entendre qu'à la Caisse Raiffeisen, décidément, on n'était jamais très pressé ! Et puis, lorsqu'un samedi matin, ces bénéficiaires de la semaine de 5 jours nous chargèrent de 30 bonifications à fr. 1.80 pour le petit illustré bimensuel, d'autant de paiements (fr. 4.95) pour le bulletin paroissial, qui n'était pas encore gratuit, tout cela en plus des opérations régulières, qui nous obligèrent de sacrifier un radieux après-midi de printemps à ce passionnant travail, nous comprîmes de part et d'autre de la rampe que l'heure d'une sérieuse rectification de la position avait sonné.

C'est à cette petite expérience sans grande portée, nous le reconnaissons, que nous songions en lisant le compte rendu de l'assemblée générale de 1971 d'une grande banque, paru dans la plupart de nos journaux.

Au chapitre : « Rentabilité compromise », on y trouve le passage suivant :

« Que peuvent faire les entreprises pour améliorer leur rentabilité ? D'abord, on essayera d'éliminer la « graisse inutile », de renoncer aux dépenses de luxe. Malgré son effet psychologique, cette mesure ne pèsera guère dans la balance, vu la dimension des sociétés actuelles.

» Bien plus importante pour une entreprise seraient une politique de rentabilité optimale et la renonciation aux considérations de prestige, à l'ambition de figurer parmi les 100 plus grands, aux services par trop individuels, au fétichisme de la croissance du chiffre d'affaires... Mais, il faut avoir le courage de se défaire de filiales, de secteurs marginaux non rentables ou de mettre un terme à leur activité. »

L'auteur de ce petit couplet est, répétons-le, le PDG d'une grande banque, dont les termes et les formulations sont à la taille de

l'entreprise qu'il dirige. Les passages soulignés par nous peuvent être repris par nos Caisses pour les secteurs qui les concernent et dans lesquels nous rangerons le compte-salaire au mouvement disproportionné à l'importance des soldes, au coût effectif du travail imposé et au sacrifice de temps qu'il implique.

Nous ne sommes pas par principe opposé au compte-salaire ou à certaines prestations de service de nature complémentaire dont le volume ne devrait toutefois pas dépasser les limites d'un complément. En ce qui concerne le compte-salaire, dont certains gérants commencent à sentir tout le poids, nous sommes d'avis qu'il doit être exploité de façon raisonnable.

En disant « de façon raisonnable » nous songeons aux opérations mensuelles principales, soit :

- la bonification du salaire par l'employeur
- les retraits assurant la couverture des besoins du ménage et du paiement des petites sommes réglées régulièrement, chaque mois directement par comptes de chèques postaux : cotisations aux sociétés, factures pour le gaz, l'éclairage, abonnements aux journaux et revues
- chaque 6 ou 12 mois : le retrait ou le virement pour le paiement des intérêts et des amortissements des dettes hypothécaires ou autres.

Nous résumons : nous sommes d'avis que la Caisse Raiffeisen doit, elle aussi, rendre ce service à ses clients. Elle veillera toutefois à ce que l'exploitation du compte-salaire ne cause pas de véritables débordements, par une multiplication à l'extrême d'opérations de bonification à des tiers qui non seulement accaparent le caissier aux époques les plus chargées de l'année, mais grèvent encore, de façon assez sensible, à la longue, le compte d'exploitation.

Comme le dit si bien le dicton, en toutes choses « il faut savoir raison garder ».

- pp -

Plantes forestières ?

Demandez-nous :
volontiers nous vous conseillons



toutes sortes
d'arbres forestiers
de notre
ensemencement
Provenance
renommée et garantie
Plantes robustes
Prix très avantageux

Pépinières

A. Jaeggi, 4565 Rechterswil

Tél. 065 4 64 25 - 4 69 17

Fondées en 1910 :

Service de l'économie forestière

Demandez notre prix courant ou visitez nos cultures.

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1971

(69^e exercice)

Actif	fr.	Passif	fr.
Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux	60 343 586.35	Engagements en banque à vue	1 560 164.24
Coupons	172 733.55	Avoirs des Caisses affiliées à vue	280 295 900.48
Avoirs en banque à vue	258 617.62	à terme	783 435 500.—
Avoirs en banque à terme	102 000 000.—	Comptes de chèques et comptes créanciers à vue	13 997 136.33
Avances aux Caisses affiliées	34 542 061.83	Créanciers à terme (fr. 200 000.— à plus d'un an)	6 368 815.50
Effets de change	41 495 978.90	Dépôts en caisse d'épargne	32 469 175.34
Comptes courants débiteurs en blanc (Organisations agricoles)	4 621 539.—	Livrets de dépôts	2 847 287.33
Comptes courants débiteurs gagés, dont fr. 29 403 277.65 avec garantie hypothécaire	34 776 497.32	Obligations de caisse	24 885 000.—
Avances et prêts à terme fixe gagés, dont fr. 5 489 590.25 avec garantie hypothécaire	7 124 465.95	Emprunts auprès de la Banque des Lettres de Gage	4 000 000.—
Avances en compte courant et prêts à des corporations de droit public	223 473 601.55	Chèques et dispositions à court terme	—.—
Placements hypothécaires	261 848 158.49	Autres postes du passif	14 663 327.42
Titres	429 633 000.—	<i>Fonds propres</i>	fr.
Immeubles à l'usage de la banque (valeur d'assurance de fr. 1 754 700.—)	1 000 000.—	Parts sociales	41 000 000.—
Autres immeubles (valeur d'assurance de fr. 624 700.—)	400 000.—	Réserves	14 800 000.—
Autres postes de l'actif	18 743 046.75	Report du bénéfice	110 980.67 * 55 910 980.67
Total du bilan	<u>1 220 433 287.31</u>	Total du bilan	<u>1 220 433 287.31</u>

* Avec les fr. 41 000 000.— que représente pour les Caisses l'obligation d'effectuer au besoin des versements supplémentaires selon l'article 9 des statuts, le capital de garantie s'élève à fr. 96 910 980.67.

Avals et cautionnements : fr. 2 959 614.10.

Compte d'exploitation pour 1971

Produits	fr.	Charges	fr.
Solde reporté de l'exercice précédent	91 276.66	Intérêts débiteurs	46 636 004.47
Intérêts créanciers	33 089 308.46	Organes de l'Union, personnel de la Caisse centrale	1 486 321.20
Commissions	969 078.40	Salaires, frais de voyages et autres frais de l'Office de revision	2 052 187.75
Produit du portefeuille des effets de change	1 701 828.69	Contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel	454 342.85
Produit des titres	19 259 492.47	Frais de bureau, congrès	359 740.64
Produit des immeubles	4 588.35	Impôts et taxes	922 372.25
Emoluments de revisions	628 319.05	Amortissements sur mobilier	321 942.25
Total	<u>55 743 892.08</u>	Amortissements sur immeubles	500 000.—
Répartition proposée du bénéfice		Bénéfice net	3 010 980.67
Intérêts aux parts sociales : 5 % de fr. 34 000 000.—	1 700 000.—	Total	<u>55 743 892.08</u>
(Etat au 31 décembre 1970)			
Versement au fonds de réserve	1 200 000.—		
Report à compte nouveau	110 980.67		
Total	<u>3 010 980.67</u>		

Problèmes sans frontières

France :

Source : Les cahiers du Crédit Mutuel, Strasbourg.

I

Nous publions ci-après quelques passages du discours prononcé par M. Théo Braun, président de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine lors de l'assemblée générale de 1971. Certains problèmes traités sont spécifiquement français. En revanche, « Ce qu'on nous reproche », les coopérateurs suisses, l'ont déjà entendu plus d'une fois, à quelques variantes près. Ces arguments sont brillamment réfutés par le président Braun.

Par ailleurs, nous souscrivons sans réserve aux déclarations « Il y a de la place pour tous... » et « ... dans le respect des règles du jeu ».

En précisant que les passages soulignés l'ont été par nous, nous ajoutons que nous nous ferons un plaisir de reproduire, dans le prochain numéro, un extrait de la brillante réponse donnée par M. Pierre Messmer, ministre d'Etat, invité d'honneur, aux 4000 participants de cette imposante assemblée.

La rédaction

Ce qu'on nous reproche

Si vous le voulez bien, nous allons examiner ensemble, en toute objectivité, les principaux chefs de critique — je dirais même parfois d'accusation — qu'on articule contre nous.

Le Crédit Mutuel détournerait — dit-on — des ressources d'épargne qui, sans lui, iraient accroître les investissements industriels qui constituent — vous le savez — l'objectif prioritaire du VI^e Plan.

Franchement ce n'est pas sérieux. Pour autant que l'on puisse dégager une vérité dans un domaine aussi complexe, on constate, à la lecture des bilans publiés par les banques françaises que le montant des crédits à moyen et à long terme qui représentent les concours distribués à l'équipement industriel se situent entre 8 et 10 % de leurs ressources.

Dans ce domaine, le Crédit Mutuel ne fait pas figure de parent pauvre, puisque les 490 millions de crédits qu'il consacre au financement de l'équipement industriel représentent 12 % des fonds d'épargne qu'il collecte.

Il faut y ajouter les efforts que nous faisons pour le financement des équipements collectifs, près de 400 millions, sans oublier — et ceci me paraît fondamental — que dans cette région, nous finançons un logement sur deux. Nous sommes la seule région en France, où le problème du logement ait reçu un commencement de solution. En d'autres termes, si nous n'existions pas, il faudrait nous inventer !

On dit aussi que nous finançons la consommation et que de ce fait, nous contribuons à alimenter l'inflation.

Je n'ai qu'un regret, c'est que nos caisses ne financent pas suffisamment l'équipement familial. Sur 4 milliards de ressources notre encours en crédits de l'espèce n'est que de 120 millions, alors qu'un seul des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation atteint l'encours de 500 millions pour le seul département du Bas-Rhin.

A ce propos, j'aimerais que l'on se souvienne que notre vocation première a été la lutte contre l'usure et que, dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire.

Enfin, nous serions aussi, dit-on des perturbateurs des circuits financiers, cela va sans dire... Quand on agit, on trouble toujours quelque chose ou quelqu'un.

Mais nous n'aurions jamais pensé qu'en évoquant et en demandant l'application de deux des principes qui demeurent le fondement de la République — la Liberté et l'Egalité — on puisse être considéré comme des contestataires.

Abolir les privilèges

L'égalité des chances dans la concurrence, nous n'avons pas cessé de la réclamer, en demandant la suppression des privilèges, y compris les nôtres.

Et lorsque nous demandons la suppression de toute fiscalité sur les taux d'intérêts créditeurs, nous ne la voulons pas pour nous, mais en faveur de l'épargnant, car on ne peut imposer un revenu qui, en fait, n'existe pas. Et lorsque nous demandons que le taux d'intérêt créditeur soit au moins égal à l'érosion monétaire, nous défendons encore l'épargnant que nous voulons voir respecté.

On nous reproche, enfin, des règles de fonctionnement trop libérales. Je dois dire que nous nous en félicitons, ce qui ne signifie nullement que nous sommes hostiles à toute discipline. Bien au contraire, nous nous attachons à la rigueur de la gestion et dans ce domaine, nous n'acceptons aucun relâchement, mais notre discipline est le fruit d'une concertation très large qui commence au niveau de l'adhérent et remonte, d'étape en étape, jusqu'aux organismes centraux. Cette discipline est d'abord formation des hommes. Elle est aussi un style de vie professionnelle, et je ne citerai d'autre exemple que l'effort considérable de nos administrateurs et de notre personnel.

Les résultats que nous obtenons, souvent au prix d'énormes efforts il est vrai, soutiennent largement la comparaison avec ceux obtenus par d'autres. Mais nous préférons un consensus général entraînant adhésion et exécution, à toute procédure réglementaire élaborée au sommet et contestée aussitôt par ceux qui doivent l'appliquer.

Ces considérations nous permettent de bien nous situer par rapport à d'autres organismes bancaires, non pour les critiquer, mais pour marquer notre originalité.

Il y a de la place pour tous...

Partisans d'une société pluraliste, nous pensons que la recherche du bien commun

peut être facilitée par la coexistence de plusieurs systèmes s'inspirant de principes différents. Dans le domaine bancaire, on peut très bien concevoir trois secteurs, le secteur public et nationalisé, le secteur capitaliste et le secteur mutualiste qui doivent concourir tous les trois aux objectifs généraux.

Dans ces conditions, nous sommes partisans de la banalisation des activités bancaires, mais en fonction de la logique propre à chaque établissement, c'est-à-dire celle définie par ses mandants. En d'autres termes, chaque banque doit pouvoir, ou tout faire ou se spécialiser sous la responsabilité de son conseil d'administration. Les banques nationalisées, gérées par des administrateurs nommés par l'Etat, devraient faciliter la réalisation des objectifs définis par lui. La même logique doit conduire le Crédit Mutuel à régler son attitude en fonction des besoins et des aspirations de ses adhérents, tels qu'ils les ont dégagés eux-mêmes à l'intérieur de leurs organismes statutaires.

... dans le respect des règles du jeu

Cette vision est sans doute éloignée de ce qui se passe aujourd'hui où il est difficile de distinguer l'activité d'une banque nationalisée de celle d'une banque du secteur capitaliste et où le monopole des Caisses d'Epargne n'apporte pas davantage une solution entièrement satisfaisante aux collectivités locales qui se voient obligées de s'adresser au marché international.

Dans ces conditions et compte tenu de l'imperfection du système, le danger de ne rien changer nous paraît beaucoup plus grand que le risque d'une transformation profonde.

Prêts à la coopération avec toutes les bonnes volontés

Nous ne sommes pas demandeurs. Tout au long de cet exposé, nous avons affirmé notre foi dans une certaine conception des relations humaines à travers notre activité bancaire. Nous avons dit notre certitude de parvenir sur le plan technique à rivaliser avec les meilleurs, nous confirmons notre volonté de coopération avec les hommes et les organismes de notre esprit, mais nous ne pouvons que répéter notre horreur de la confusion, parce que dans le désordre actuel de la pensée, le plus mauvais service que l'on puisse rendre aux hommes, c'est de continuer à les entretenir d'illusions qui ne font que les éloigner de la valeur suprême, la vérité.

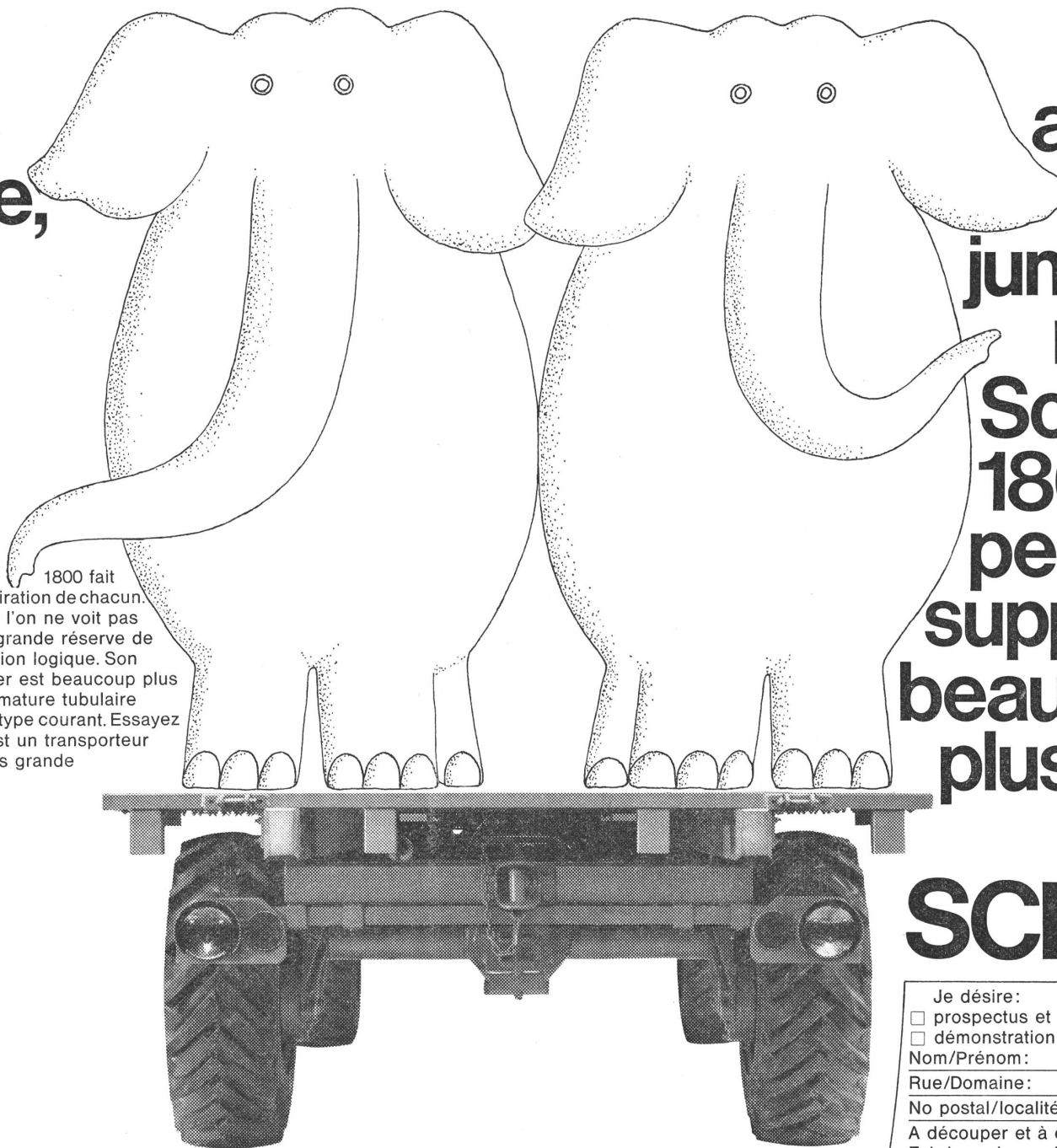
Bâches de Jeep et de Landrover

toutes exécutions, prix très avantageux.
Bâches pour voitures et bâches de protection avec légers défauts de teintes, à prix réduits, parce que livrées sans intermédiaires.

Bieri Blachen AG
6022 Grosswangen. Tél. (045) 3 54 40.

**Aucune
crainte,**

Partout où le nouveau Schilter 1800 fait son apparition, il suscite l'admiration de chacun. Il y a pourtant une chose que l'on ne voit pas à première vue, c'est sa très grande réserve de surcharge, due à une conception logique. Son châssis jumelé breveté Schilter est beaucoup plus résistant que les châssis à armature tubulaire centrale des transporteurs de type courant. Essayez le nouveau Schilter 1800: c'est un transporteur de hautes performances à très grande réserve de surcharge.



**avec son
châssis
jumelé, le
nouveau
Schilter
1800
peut
supporter
beaucoup
plus encore.**



SCHILTER

de plus en plus fort

Je désire: (Marquez d'une croix)
☐ prospectus et prix-courant ce qui convient)
☐ démonstration gratuite et sans engagement

Nom/Prénom: _____

Rue/Domaine: _____

No postal/localité: _____

A découper et à envoyer à SCHILTER & Co.
Fabrique de machines 6370 Stans Tél. 041/611644

Nos jeunes et nous !

Face à ce sujet de brûlante actualité, certains adultes affectent un pessimisme déroulant. Les uns, se répandent en constatations amères sur la conduite incompréhensible de la jeunesse moderne et manifestent bruyamment leur désapprobation (solution simpliste leur évitant peut être un examen de conscience ennuyeux), d'autres pour ne point bousculer leur paisible vie se réfugient dignement dans leur tour d'ivoire (isolement superbe, mais combien stérile). Beaucoup s'étonnent de l'illogisme des jeunes qui tout en jouissant des avantages de notre société, la contestent, mais sont par contre incapables de présenter un programme susceptible de l'améliorer. Les derniers, enfin, sur la base de quelques réactions particulières ont tôt fait de généraliser et de prononcer un jugement sans appel : les jeunes sont tous des contestataires !

Heureusement bon nombre de parents, d'éducateurs, d'autorités se préoccupent de ce problème et s'interrogent sur le fossé profond qui sépare les générations, s'efforcent d'en déterminer les causes afin d'en atténuer les effets. Certains affirment qu'il n'y a pas de crise dans la jeunesse mais des aspects « jeunesse » dans une société en crise. D'autres soulignent que la contestation des jeunes n'est pas fondée sur des revendications matérielles, ni sur une idéologie propre : le libéralisme économique, le communisme soviétique, les mouvements d'extrême droite ne les attirant guère... En réalité, c'est là une constatation générale, la jeunesse est dégoûtée d'un matérialisme à l'excès, d'un machinisme avilissant, d'une politique ambiguë, d'une vie bourgeoise médiocre, des guerres, de l'inégale répartition des richesses... de notre société de consommation. Elle accuse la génération précédente d'avoir fait faillite, elle refuse les tabous et parfois même considère les parents comme des ratés.

La vraie jeunesse, et non pas la pauvre caricature dont certains jeunes nous donnent parfois le triste spectacle, réclame quelque chose de plus spirituel, de plus fraternel, dans sa grande majorité, elle a foi en un être supérieur, en l'au-delà, en une recherche de plénitude, elle a une haute conscience de la notion de la liberté, elle refuse les formes qu'on lui impose. Elle désire une plus grande compréhension avec le prochain, une joie communicative éprise d'authenticité.

M. Marcel Clément, professeur et sociologue, parlait d'elle en ces termes : « Les jeunes sont lucides, ils étouffent dans une société spirituelle, ils refusent le tout fait, ils ont une soif d'absolu, ils nous acculent à réfléchir, sous des apparences parfois déroutantes, ils aiment peut-être plus que nous le beau et le bon. » Notre jeunesse accepte aussi la discipline du travail, elle respecte les parents et les autorités qu'elle juge dignes.

Ses aspirations, cette spiritualité, elle ne les trouve pas dans la société actuelle et finalement c'est dans une foi, dans une religion, dans le contact avec d'autres jeunes,

dans la nature, dans l'aventure qu'elle la cherche. Or sans le secours de la foi la destinée humaine n'a pas de sens ; elle est tragique, désespérée et mène à toutes les évasions : alcool, drogue, débauche, subversion, rêve, fuite...

Bien franchement, nous les aînés, ne sommes-nous pas dans une certaine mesure responsables du désarroi actuel de la jeunesse par la tiédeur de notre foi, par la médiocrité et la routine de notre vie religieuse et de son formalisme étroit, par notre piètre exemple dans tous les compartiments de la vie sociale, par notre pauvre idéal qui se résout le plus souvent à un idéal de bien-être, de vie facile, de commodité, de jouissance ? Avons-nous véritablement recherché le dialogue avec les jeunes nous efforçant de les comprendre, de parler de tous les sujets à cœur ouvert sans les accabler de notre intransigeance, de nos multiples conseils, de nos expériences... de notre suffisance ? Notre manque de sincérité, notre ambition démesurée, nos revirements, n'ont-ils point suscité parfois chez nos jeunes de néfastes réactions ? Leur avons-nous accordé suffisamment de temps dans notre vie survoltée et le problème de base de leur éducation a-t-il occupé la première place dans nos préoccupations ?

Ce qui a caractérisé le monde de 1971, c'est l'inadaptation manifeste des individus et des groupes sociaux, de la famille et des collectivités aux bouleversements de toute nature du monde moderne. La jeunesse ne vit plus en milieu fermé, elle s'est libérée. La radio, le cinéma, la télé, la presse, le disque, la rue, le sport, les voyages, les contacts de tous genres, la propagande, lui apportent de multiples connaissances et informations

qui sont autant d'occasions de comparaisons, de jugements, de désirs, d'insatisfactions. Elle ne connaît plus l'atmosphère austère de la famille dont la contrainte était souvent excessive, le jeune ne comprend plus l'adulte et l'adulte ne le comprend plus.

Sont-ce des raisons suffisantes pour nous confiner dans une certaine passivité, dans un laisser-aller dangereux, dans un pessimisme désarmant ? Elles doivent être, au contraire, pour nous les aînés, un stimulant, l'occasion d'un examen de conscience approfondi, d'une meilleure compréhension de nos devoirs et responsabilités envers les jeunes qui sont sincères, clairvoyants et recherchent la vérité dans un élan de générosité certain.

Sans toutefois se mettre à leurs pieds, prenons-les au sérieux, n'étouffons pas leurs légitimes espoirs. Notre amour consiste surtout à les aider, à les comprendre. Soyons humbles avec nos jeunes, entourons-les de notre tendresse, de notre ferveur, dialoguons avec eux. Ce qui intéresse notre jeunesse c'est la vie, c'est l'action, elle veut agir et voir le résultat de son action. Aux discours, à la morale, elle préfère l'acte. Que notre vie soit un exemple, un acte authentique, un témoignage vivant !

Chez les jeunes, aujourd'hui aussi et surtout, les motifs de foi abondent, ayons la sagesse et l'honnêteté de les découvrir, de les reconnaître, d'eux nous pouvons apprendre beaucoup. Les jeunes, disait le P. Balastrier, président de l'USOPJ, exigent de nombreux sacrifices et c'est tellement plus facile de les abandonner car ils nous obligent à nous contester nous-mêmes et à devenir meilleurs...

Pi

Quelques échos du concours international « Rendez-vous Munich 72 »

Ce concours a enthousiasmé plus de 22 000 jeunes Suisses. (Voir à ce sujet l'article paru dans le « Messenger » de février dernier.) Son point culminant sera sans contredit, durant les jeux olympiques de Munich, le séjour gratuit offert aux trois lauréats de chaque pays. Il constituera certainement le grand événement de leur jeunesse, dont les souvenirs feront les frais des conversations des aîeuls de l'an 2020, pour autant qu'entre deux excursions lunaires, les petits-fils et les petites-filles du XXI^e siècle trouvent encore le temps de se réunir au coin du feu familial (figure de rhétorique, nous le savons ; il n'y a aujourd'hui déjà plus de « feu » dans nos foyers !)

Depuis le tirage en décembre dernier, nous avons reçu de nombreux témoignages de reconnaissance des participants au concours et de leurs parents. Un père de famille nous écrit : « Votre lettre nous faisant part du prix obtenu par Charlotte a enchanté toute la famille. Il est difficile de vous dire ce qui

a été le plus apprécié : le prix lui-même ou la gentille lettre que vous avez pris la peine de rédiger. Notre fille avait mis toute son application et tout son cœur dans ce dessin, dont elle ne se sépara pas sans un gros soupir de regret. La joie que lui valut son prix n'en est que plus grande. Merci pour le prix et pour la lettre. »

Un autre Raiffeiseniste en herbe, concis dans ces expressions, nous envoie ce billet : « Merci pour tout. A 20 ans je serai un coopérateur raiffeiseniste à part entière. »

Entre temps, l'heureux gagnant du concours N° 1 — réponses à des questions ayant trait aux jeux olympiques ou aux sports — Marc Stierli, de Dietwil, dans le canton d'Argovie, est rentré de son séjour à Kitzbühl. Voici quelques extraits du journal de ses vacances blanches :

« 8 janvier : 18.00 Arrivée à Kitzbühl. Une vraie tour de Babel : je ne comprends naturellement pas tout ce que me disent mes camarades. Dommage.

9 janvier : Nous touchons un équipement de ski complet : pantalon, anorak, souliers, lunettes, pullover, bonnet, gants, chaussettes et, naturellement, skis à talonnières automatiques. C'est merveilleux !

10 janvier : Notre monitrice, Christel, est un ange... Sa patience vient à bout de tout. En soirée, le professeur Harrer nous présente le film de la première ascension de la paroi nord de l'Eiger. Il nous fait cadeau d'un beau livre.

11 janvier : Plaisirs du bain dans la piscine couverte. Préparatifs pour la grande course du « Hahnenkamm ».

12 janvier : L'événement de la journée : conférence du grand champion de ski Toni Sailer.

13 janvier : Rendez-vous avec tous les as du ski sur le circuit de la course. Le soir, film humoristique. (Vraiment, nous sommes gâtés.)

14 janvier : Nous skions tout le jour. Le soir, un excellent film sur le thème : Aventures d'un skieur isolé dans les montagnes, loin des pistes encombrées.

15 janvier : Exercice de saut. Je suis classé dixième au concours final « Raiffeisen », malgré une chute. Dommage. Cela peut arriver même aux grands du sport. Distribution des prix par Toni Sailer.

16 janvier : Nous prenons congé de nos généreux hôtes de Kitzbühl. Je reçois une invitation me conviant à me rendre en Allemagne.

Merci à l'Union suisse ainsi qu'à la Fédération bavaroise des Caisses de crédit mutuel. »

Tous les participants au concours n'ont-ils pas rêvé être un jour les hôtes du « Diable rouge de Kitzbühl » ?

À notre tour, nous remercions Marc Stierli, de nous avoir donné quelques extraits de son journal intime qui sera sans doute désormais pour lui le *Livre d'or Munich-Kitzbühl* 1972.

Nous ne manquerons pas de publier dans le « Messenger » la liste des gagnants du dernier tirage, à l'échelon international cette fois-ci, qui aura lieu, comme on le sait, à Munich.

- pp -

Les premiers pas du Séminaire coopératif Raiffeisen

Il y a 20 ou 30 ans, un changement de caissier posait déjà quelques problèmes. Cependant, une fois élu — le choix était parfois l'opération la plus délicate ! — le nouveau fonctionnaire n'éprouvait guère de difficultés durant l'inévitable période d'adaptation. Quelques soirées d'initiation en compagnie de son prédécesseur, la consultation attentive des journaux et des grands livres, bourrés de modèles, ainsi que du « Précis de comptabilité », les renseignements complémentaires demandés directement à l'Union, constituaient très souvent l'essentiel de la première formation.

Il est vrai que jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale la gamme des prestations de service était relativement modeste. Il s'agissait d'opérations directes de dépôt ou de placement. Le carnet d'épargne, le bon de caisse, le compte hypothécaire et le prêt cautionné, formaient les principaux moyens mis à la disposition des sociétaires et des clients. Les choses ont bien changé depuis et tout spécialement au cours des dernières années. Les catégories de placements et de crédits ont été sensiblement élargies : comptes de dépôt, Euro-épargne, Epargne des Jeunes, Epargne « retraite », Swiss Cheque, comptes-salaires, crédits d'exploitation ou crédits saisonniers, avec le concours de la Coopérative de cautionnement. Par ailleurs, la concurrence des autres établissements financiers, qui n'oublent pas les villages les plus reculés de nos vallées, nous oblige également à traiter certaines opérations dites neutres, que le bilan ne reflète pas. Nous songeons à la garde et à la gérance des dépôts libres, à l'acceptation de souscriptions aux emprunts publics, à la transmission à l'Union suisse d'ordres d'achats ou de ventes de monnaies étrangères ou de titres, etc. L'encaissement de chèques, de coupons ou d'obligations échus, ainsi que leur renouvellement, sont des opérations que doit pouvoir traiter sans autre la Caisse Raiffeisen soucieuse de s'affirmer constamment, de garder sa place au sein de l'économie de la circonscription coopérative.

Le caissier à la page doit être aujourd'hui en mesure de conseiller la clientèle, de la rendre attentive à toutes les formes de placements ou de crédits. Il doit être au besoin soutenu par des comités ayant des notions précises de toutes les affaires traitées.

À intervalles réguliers et dans le cadre des fédérations cantonales et régionales, des cours d'instruction étaient organisés à l'intention des dirigeants et des caissiers. Ils furent toujours très fréquentés. La discussion était plus ou moins nourrie, au gré des tempéraments et des sujets traités. Cependant, ils ne permettent plus aujourd'hui d'étudier tous les aspects des problèmes soulevés, de faire du travail en profondeur. Nous nous efforçons bien lors des revisions de transmettre un minimum de savoir et de directives. Le reviseur ne dispose toutefois pas toujours à ce moment-là de tout le

temps utile et les membres des comités locaux ne sont que très rarement disponibles lors de son passage.

Pour ces différentes raisons la direction de l'Office de revision a soumis, il y a quelque temps déjà, aux conseils de l'Union, un projet de création d'un Séminaire coopératif Raiffeisen. Nos puristes trouveront impropre cette expression, pourtant entrée par la grande porte dans le vocabulaire courant. A l'encontre d'un cours d'une demi-journée ou d'un jour entier, on entend par séminaire un enseignement de plus longue durée. Par ailleurs, l'auditoire doit être choisi, divisé en classes distinctes : gérants, présidents, membres des comités, permettant une certaine spécialisation.

La théorie proprement dite est complétée par des exemples pratiques, par la description et la dissection de cas vécus par les Caisses ainsi que par la présentation et l'utilisation du matériel original de comptabilité et des formules en usage. Organisées par régions, ces journées sont réservées à des personnes de même langue ce qui évite les fastidieuses traductions et les laborieuses répétitions.

Un premier essai a été tenté en Suisse alémanique. L'invitation fut adressée à toutes les Caisses du secteur choisi dont le caissier était entré en fonction depuis le 1^{er} janvier 1970. Cinquante-six administrateurs, représentant 55 Caisses (l'une d'entre elles avait délégué le gérant et son épouse, caissière-remplaçante officielle) se trouvèrent à Einsiedeln du 18 au 22 octobre 1971. Le directeur Edelmann, promoteur du séminaire, était secondé par les collaborateurs suivants :

MM. Jos. Roos, son collègue, directeur de la Caisse centrale
Jean Hiestand, sous-directeur de la Caisse centrale
Fritz Naef, sous-directeur de l'Office de revision
Othmar Schneuwly, secrétaire adjoint de l'Union suisse
Jos. Bücheler, fondé de pouvoir, reviseur
J. Antoine Kissling, Dr en droit, conseiller juridique
Paul Klaus, gérant de la Coopérative de cautionnement de l'Union
Jean Scherrer, gérant d'une Caisse Raiffeisen.

Le programme était nettement limité au champ d'activité de nos gérants. Voici un extrait de la liste des problèmes qui y figuraient :

- Notions élémentaires de comptabilité
- Tenue des journaux et des grands livres durant l'exercice
- Bouclage annuel (bilan, compte d'exploitation, tableaux statistiques)
- Les possibilités, pour les Caisses Raiffeisen, du traitement de l'information (comptabilité sur ordinateurs)
- Les indispensables « Questions de droit »



Les feuilles des arbres et arbustes dévorent les fumées et mauvaises odeurs

- Pour les reboisements forestiers
- Pour la plantation de bocages de protection et de haies vives

demandez à la
Pépinière forestière Stämpfli
3054 Schüpfen
Téléphone 031 87 01 39

de vous envoyer son offre WB.



- La Coopérative de cautionnement de l'Union
- Propagande et publicité, relations publiques
- Le prêt hypothécaire
- Le crédit d'exploitation, le crédit d'équipement et toute la gamme du crédit personnel.

Au terme d'une semaine bien remplie, élèves et moniteurs furent unanimes à déclarer : « Ces journées seront extrêmement profitables. L'éventail des problèmes traités justifierait même une prolongation d'un jour ou deux. »

Organisé à la perfection (noblesse oblige !) par notre secrétaire adjoint, M. Othmar Schneuwly, le premier séminaire Raiffeisen suisse contribuera certainement à l'amélioration de la gérance des Caisses concernées. Il est bien entendu que l'opération sera renouvelée à l'intention de coopératives d'autres régions, notamment de la Suisse romande.

- pp -

Concours de titres

Le rappel, dans le numéro de janvier dernier du « Messenger », n'aura pas été inutile, puisque la plupart des propositions nous sont parvenues après sa parution.

La tâche du jury n'était pas facile.

Finalement, il a porté son choix sur les titres suivants :

1. Le « Coin du juriste » sera remplacé à l'avenir par
Ici, on ne badine pas avec... le droit.
Proposition de M. Robert Allaz, caissier de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens.

2. *Pour vous, M. le Gérant...*
sera le « Coin de la pratique » par excellence puisqu'il fera part d'expériences, de cas « vécus », et reproduira les réponses données à des questions qui reviennent fréquemment ou qui sont susceptibles d'intéresser les gérants et les dirigeants de nos Caisses.

3. *Que se passe-t-il ?*
constituera en quelque sorte notre petite revue mensuelle ou bimensuelle de la presse suisse et étrangère. Ces deux titres étaient proposés par M. André Barman, à Monthey (VS).

Nous avons prié un caissier jurassien, artiste dessinateur à ses heures, de nous soumettre des propositions pour la composition d'un cliché qui accompagnera le titre de chacune de ces trois rubriques.

Nous exprimons notre reconnaissance aux coopérateurs qui ont répondu à notre appel et qui nous ont ainsi donné une preuve de plus de leur attachement à la presse de l'Union suisse.

Nous aurons certainement encore l'occasion d'avoir recours à leurs dons et talents, au gré des idées qui germeront dans la salle de rédaction ou des propositions ou suggestions qui seront faites par nos lecteurs.

Donc, une fois encore : merci et... à la prochaine.

- pp -

Du nouveau à la Foire d'Echantillons de cette année

La 56^e Foire Suisse d'Echantillons, qui aura lieu du 15 au 25 avril 1972, présentera bien des nouveautés. Seules restent inchangées la dimension des halles, l'ambiance commerciale animée et la qualité proverbiale des produits offerts par quelque 2500 exposants, cette offre qui confère à la Foire sa substance et en constitue le caractère spécifiquement suisse, nonobstant l'extension de l'assortiment à des produits étrangers dans les groupes des jouets et du camping, de même que pour la première fois aussi dans la Foire de la construction.

Nouveau, l'agrandissement à toute la halle 3 de la Foire de l'horlogerie qui offrira un choix de 30 000 modèles modernes et classiques. Dans un pavillon nouvellement créé pour les hôtes étrangers, les fabricants d'horlogerie et les associations horlogères d'autres pays européens, notamment d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, seront présents avec leurs produits et avec des stands d'information.

Nouveau, la démonstration spéciale des Chemins de fer fédéraux et des PTT, alors que le 2^e Salon des inventeurs ménagera de

nouvelles surprises ; il remporta déjà en 1971, lors de sa première réunion, un succès incontesté.

Axés comme toujours sur l'état actuel de la tendance de la mode, les pavillons de l'industrie textile et de l'habillement « Création », « Madame-Monsieur » et le « Centre du tricot », auxquels l'impulsion créatrice donne un cachet particulier, apparaîtront sous de nouveaux aspects, le pavillon « Création » étant en particulier totalement rénové.

Les pavillons d'information de l'industrie chimique bâloise seront encore plus impressionnants qu'auparavant : ils sont désormais au nombre de deux sur la place de la Foire. Un local nouveau, lui aussi, et plus vaste abritera la Télévision suisse, le studio utilisé jusqu'ici dans le bâtiment du Rosental s'étant depuis longtemps révélé trop exigu.

Et nouveau sera finalement comme chaque année le printemps qui auréolera de son éclat juvénile la Foire d'Echantillons et la ville de Bâle, carrefour commercial et lieu de rendez-vous des acheteurs et des visiteurs accourus du monde entier.

FK-D/rk.

Que se passe-t-il ? (Petite revue de la presse)

Les jeux dangereux

L'an dernier, le Tribunal correctionnel d'une ville de notre bonne Helvétie devait s'occuper d'un accusé chargé de quelques menus péchés : faux dans les titres (9), abus de confiance (16), escroquerie (2). Les malversations portaient sur une somme rondelette de 540 000 francs. Il n'y a pas là de quoi fouetter le chat de la mère Michel, on en trouve encore de plus corsées dans sa « Julie », tout au long de l'année.

Le Monsieur en question était, paraît-il, dévoré par le démon du jeu. Pour lui, le malheur fut de gagner 100 000 francs lors d'une de ses premières sorties. Il entra dans la maison lésée au printemps 1969 : autant dire qu'il n'y perdit pas son temps. Voici quelques passages du communiqué de presse qui nous intéresse spécialement :

« Il commence à opérer auprès des banques ayant une succursale à X en produisant une quittance signée de lui-même, alors qu'il n'avait aucun pouvoir pour le faire. Il émettait également des chèques, sans provision cela va de soi. »

Tout au long des débats, il sera beaucoup question de banques et d'opérations bancaires. Le gérant de l'un des établissements incriminés avouera même avoir eu une entière confiance en la personne de l'accusé. Celui-ci a pu retirer jusqu'à 60 000 francs au moyen d'une quittance portant sa seule signature alors que le droit de signature individuel n'existe pour ainsi plus aujourd'hui dans des maisons de ce genre ou de cette importance. Dans une autre banque, l'accusé

se fera remettre 40 000 francs également au moyen d'une quittance portant une seule signature... la sienne, naturellement.

Evidemment, une fois le pot aux roses découvert, il est toujours aisé de philosopher, de trouver que l'on eût dû faire ceci sans toutefois omettre cela. (Nous en savons quelque chose !) Dans le domaine des signatures « pour » des parents, « pour » des amis ou connaissances, nous avons livré de nombreuses batailles desquelles nous sortions régulièrement battu par le suprême argument : « Théorie, théorie que tout cela. Nous, nous connaissons les gens, les familles, les cas. Nous savons qu'il n'y a aucun risque ! » C'était sans doute aussi l'opinion des banquiers visés par l'auteur de l'article en question.

Si nous signalons ce fait divers, c'est dans le but de relever le rôle dangereux, néfaste, joué très souvent par des signatures qui, apparemment en ordre, n'en sont pas moins juridiquement pas valables. Nous ne condamnons personne lorsqu'un tel cas se produit, connaissant par expérience l'amère relativité de tout travail de revision ou de contrôle. Nous voulons tout simplement en tirer une petite, mais salutaire leçon, même — et nous dirions surtout — lorsqu'une personne effectue régulièrement des prélèvements pour le compte d'un tiers (parents, enfant, etc.) ou pour une société ou maison de commerce, sans avoir préalablement été autorisée par une procuration écrite dressée en bonne et due forme. Pour les sociétés, un tel mandat sera toujours confirmé par deux signatures

au moins (président, et/ou vice-président/secrétaire). Il sera bien précisé dans la procuration elle-même que le mandataire a un droit de signature individuel ou collectif et, dans ce dernier cas, conjointement avec M. ou Mme X. Notre service des fournitures tient à la disposition des Caisses affiliées une formule de procuration adaptée à leurs besoins (formule N° 131).

Nécessité d'un capital propre suffisant

Lors de l'octroi d'un crédit de construction ou d'une avance destinée à la création d'une entreprise, d'un commerce ou d'un atelier, nous insistons sur l'importance d'un apport suffisant de capitaux personnels du requérant. Nous ne sommes pas toujours compris et l'on va parfois même jusqu'à prétendre que nous sommes trop exigeants. De là à dire que nous ne sommes pas à la page, il n'y a plus qu'un petit pas.

Aussi, avons-nous constaté avec infiniment de plaisir, à la lecture de rapports et publications, que d'autres établissements financiers sérieux, soucieux de l'avenir de leurs clients, attribuaient à ce point toute l'importance qui lui revient. Nous relevons ci-après les judicieuses considérations trouvées dans un des bulletins bimestriels de la Caisse centrale de crédit rural de Louvain (Belgique). Elles confirment que ce problème préoccupe aussi nos amis des pays voisins. Les dirigeants des organisations sœurs sont bien conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Voici donc l'avis de collègues se trouvant dans une situation identique à celle que l'on rencontre dans nos Caisses.

« La base de chaque financement nécessite un apport suffisant de moyens propres. La première fonction de ce capital personnel est une fonction directe de financement.

» Le capital se trouve sans condition et pour une durée illimitée à la disposition du chef d'entreprise à tel point qu'il n'est pas nécessaire de l'amortir ni de payer des intérêts. En outre, les moyens propres prennent en charge les risques qui sont liés à l'actif, de sorte qu'ils remplissent le rôle de « Fonds de garantie » vis-à-vis des dispensateurs de crédit, en exécution des obligations financières. En fait, il s'agit d'une fonction indirecte de financement des moyens propres. Le dispensateur de crédit est d'autant plus disposé à octroyer des moyens de financement selon que la garantie formée par les moyens propres est plus grande. »

Et l'auteur de conclure qu'avant d'accorder le crédit le bailleur de fonds devra examiner « si le coût des capitaux étrangers peut être pris en charge par l'entreprise et si les amortissements peuvent être supportés ».

Petit crédit : la Caisse Raiffeisen toujours en tête du peloton

Selon le dernier tarif d'un établissement spécialisé dans le crédit à tempérament, avec remise pour solde de dette en cas de maladie ou de décès, pour un crédit de 1000 francs remboursable en six mois, le supplément (intérêt et frais) demandé est de fr. 54.20.

On devra donc rembourser en tout fr. 1054.20. Pour une avance de 1000 francs remboursable en 6 mois ($5 \times \text{fr. } 165.$ — et $1 \times \text{fr. } 175.$ —), au taux de 6 %, la Caisse Raiffeisen demandera fr. 17.85 d'intérêts. La différence est de taille. Si nous nous référons à la réclame faite l'an dernier par d'autres banques pour les assurances au décès servant de garantie complémentaire (coût 1 % de la somme assurée) et que l'on ajoute aux fr. 17.85 demandés, la prime couvrant la remise en cas de maladie, dans la course « aux avantages » la Caisse Raiffeisen est toujours en tête du peloton.

Charge fiscale

La charge fiscale moyenne pour les 6 pays de la Communauté économique européenne

est de 520 dollars par habitant. (1 dollar = 4 francs environ.)

Voici le classement par pays :

France	624 dollars
République fédérale allemande	617 dollars
Luxembourg	604 dollars
Belgique	584 dollars
Pays-Bas	555 dollars
Italie	293 dollars

Les Français doivent bien surveiller la course. Le super-ministre allemand (Finances et Economie) est, paraît-il très ingénieux. On murmure dans les coulisses qu'il est en train de potasser tout une série de nouvelles mesures fiscales... Espérons pour nos voisins du Nord n'avoir pas très bien saisi le sens de ce communiqué en... langue allemande.

- pp -

A l'intention des gérantes et des gérants des Caisses affiliées

Le carnet d'adresses de la Centrale Raiffeisen suisse

Adresse postale officielle :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall

Téléphone : (071) 22 73 81.

Heures de pointe : de 10 h. à midi.

Les deux départements principaux de l'Union suisse sont :

- l'Office fiduciaire, appelé communément Office de révision
- la Caisse centrale.

OFFICE DE REVISION

Ce département exerce le mandat fiduciaire confié à l'Union suisse par la Commission fédérale des banques. Sa grande mission consiste dans la révision annuelle des Caisses affiliées. Ce travail est complété et parfait par les services auxiliaires suivants :

Secrétariat / Service de renseignements

pour tout ce qui touche la gérance des Caisses : octroi de prêts et crédits, évaluation des garanties, questions juridiques, comptabilité, propagande, assurances collectives, achat de coffres-forts ou de meubles de bureau. Afin de faciliter la répartition du courrier, ajouter après l'adresse de l'Union suisse (*sur la lettre seulement*, et non pas sur l'enveloppe) l'adjonction : Office de révision.

Economat / Service des fournitures

pour les commandes de matériel, formules, livres comptables, articles courants de bureau.

Contentieux :

Il s'occupe des encaissements difficiles, des poursuites. Par ailleurs il se voue à des

tâches plus « humaines » telle que : rétrocession de l'impôt anticipé déduit sur les intérêts des placements des corporations de droit public, sociétés, ayant droit à cette rétrocession. *Ne pas s'adresser à ce service pour le remboursement de l'IA des particuliers.*

Caisse de compensation AVS

Caisse d'allocations familiales :

toutes les correspondances adressées à l'Office de révision leur parviendront sans détour.

Coopérative de cautionnement

Lui seront adressées directement les demandes officielles de cautionnement ainsi que toute la correspondance relative à un engagement de cette coopérative. La mention « Coopérative de cautionnement » à l'entête de la lettre suffit.

Renseignements par téléphone

en tout temps, durant les heures de bureau.

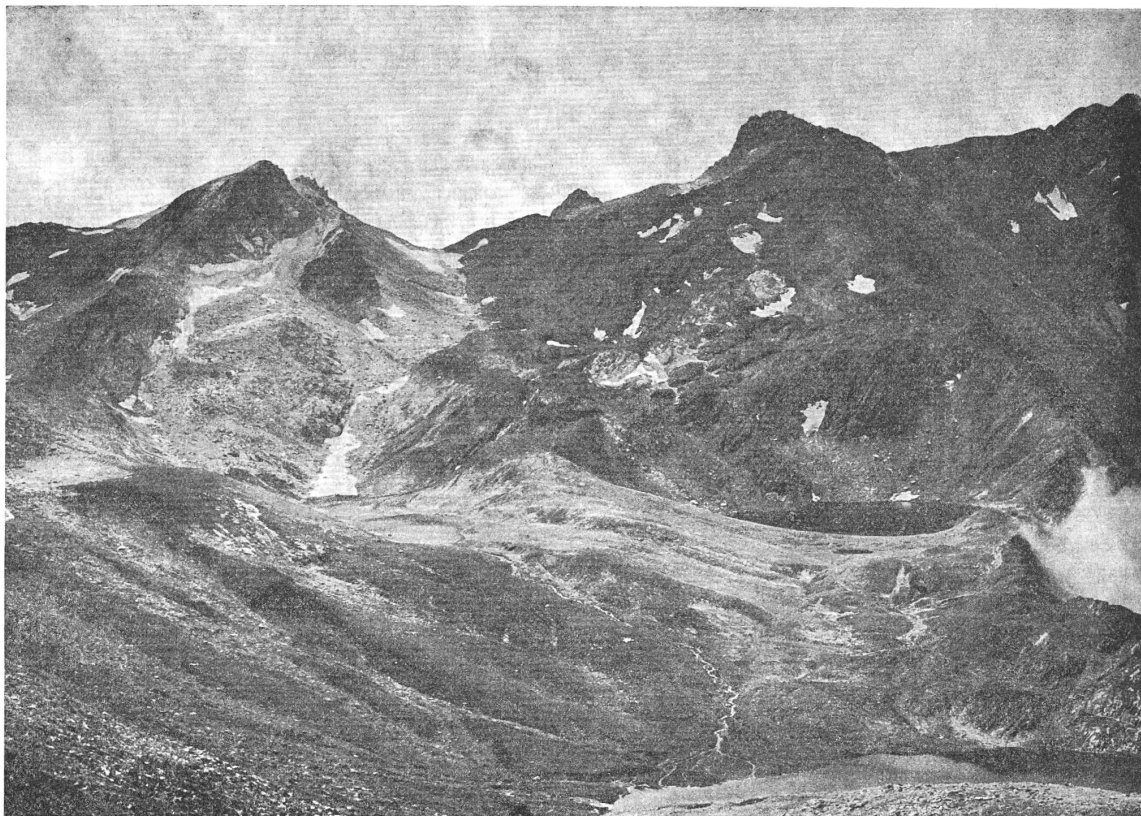
Les problèmes délicats, compliqués, ainsi que les cas spéciaux (questions juridiques, exposés des données d'un prêt ou crédit notamment) gagnent à être soumis *par écrit*. Cette forme oblige à poser des questions précises qui feront l'objet d'une réponse claire, à laquelle on pourra toujours se référer au besoin. Par fil, les erreurs d'interprétation sont plus fréquentes.

Correspondances adressées

personnellement aux réviseurs

Dans la règle, nos réviseurs sont en voyage durant deux semaines consécutives (parfois 3 ou 4 en fin d'année !). Une semaine sur trois ils sont au bureau, pour la rédaction des rapports. Afin de maintenir le principe de la révision à l'improvise, nous ne pouvons pas « alerter » le mardi ou le mercredi déjà les Caisses figurant sur les programmes hebdomadaires de travail, pour leur transmettre une lettre ou un renseignement.

Le merveilleux lac du col de Fenêtre au val Ferret fera partie de la zone protégée de la combe de l'Aa.



Une vieille règle du jeu veut du reste que nous tombions régulièrement (dans des cas très urgents) sur les Caisses qui n'ont pas encore été visitées et qui, de ce fait, sont indirectement averties. Ces lettres personnelles risquent donc de faire « table rstante » durant 8 à 10 jours. A l'exception des questions concernant directement ou uniquement la révision, le personnel de l'Union affecté aux services de renseignements est en mesure de contribuer à la solution de tous problèmes (ou de presque tous...).

LA CAISSE CENTRALE

est la banque centrale du mouvement. Elle assure le parfait déroulement des transactions financières : envois et réception d'argent, virements et bonifications, clearing bancaire, tenue des comptes des Caisses à l'Union.

Voici la liste des principaux services auxiliaires ou complémentaires :

— *Comptabilité Caisses Raiffeisen* : elle reçoit et vise les demandes d'argent des Caisses, tient la comptabilité de leurs comptes à vue, à terme et des crédits. C'est à ce service que l'on s'adresse si l'on veut connaître la situation exacte d'un de ces comptes ou demander un renseignement au sujet d'une opération précise.

— *Caisse* : exécute les commandes d'argent, donne tous les renseignements utiles concernant l'achat ou la vente de pièces d'or (courantes ou de collection).

— *Service de virements* : traite les ordres de bonification des Caisses ou ceux qui lui

sont donnés, pour leur compte ou en leur faveur, par d'autres établissements bancaires.

— *Portefeuille* : pour les opérations concernant les chèques, effets de change, ou titres à l'encaissement.

— *Chèques postaux* : comme son nom l'indique...

— *Bourse* : ordres de bourse et leurs décomptes, souscription aux émissions d'emprunts publics.

— *Service des hypothèques* : pour la comptabilité et la gérance des prêts hypothécaires accordés directement par la Caisse centrale aux particuliers.

— *Coupons* : encaissement de coupons d'actions et d'obligations indigènes et étrangères, souscription d'obligations de la Caisse centrale.

— *Crédits « Caisses affiliées »* : pour les avances sur comptes à terme des Caisses et les crédits temporaires.

— *Crédits « particuliers »* octroi, par la Caisse centrale, de crédits de construction, prêts hypothécaires, avances sur nantissement, prêts aux collectivités publiques.

Appels téléphoniques

Les réserver aux affaires urgentes. Indiquer brièvement à la standardiste le service désiré : Comptabilité, Caisse, Coupons, Bourse, etc.

Dans la mesure du possible éviter de donner par fil des ordres de bonification à des banques ou à des tiers, qui doivent de toute façon être confirmés par écrit. Un chiffre

mal compris, une adresse insuffisante, sont non seulement susceptibles de causer des erreurs d'aiguillage mais encore de malmenier le secret bancaire. Pour des bonifications à des tiers, donner toujours des adresses très complètes et très exactes, pour les localités importantes : rue et numéro (rue du Canal N° 61).

QUELQUES TUYAUX,

pour toujours mieux vous servir

— L'indication, en tête de la lettre, de l'objet traité rend service. Si l'on répond à une lettre de l'Union, s'y référer en donnant la date et le « signe » de son auteur. Exemple : affaire Jean Muller, votre lettre du 15 crt, réf. Bo.

Versements et virements postaux, clearing bancaire

Le montant bonifié ne doit-il pas être crédité en compte courant, préciser alors sa destination.

Exemple : remboursement sur compte de crédit.

Toujours faire figurer sur les bulletins de virement ou de versement le numéro postal de la localité. Exemple : Caisse de crédit mutuel, 0000 Riantmont.

Jours de pointe : les premiers et les derniers jours du mois. L'abondance de la matière à traiter est telle qu'un prolongement des délais pour les accusés de réception et les confirmations est tout simplement inévitable. *Adresser donc toujours à temps les ordres de bonification.* Le bénéficiaire entretient-il un compte auprès d'une autre banque,

il ne touchera son argent que 5 à 6 jours après la communication par la Caisse. Il y a également trafic de pointe dans les offices des chèques postaux, ne l'oublions pas. Ajoutons à cela, la rareté du personnel qualifié, la semaine généralisée de 5 jours.

Le destinataire d'une bonification à l'étranger devra parfois attendre 2 à 3 semaines avant de pouvoir toucher son argent, selon les pays et le mode de transfert (chèque, virement).

Heures de bureau :

7 h. 30 à 12 h.

14 h. 00 à 18 h.

Nous remercions gérantes et gérants de leur précieuse collaboration et de leur compréhension.

Le secrétariat de l'Union.

Communications de la Caisse centrale

Dans le but d'accélérer encore l'expédition des envois d'argent, nous enverrons désormais les billets de :

fr. 10.— seulement en liasses de 100

fr. 20.— seulement en liasses de 100

fr. 50.— seulement en liasses de 50 et 100

fr. 100.— en nombres divisibles par 10.

Nous nous permettrons éventuellement de modifier les commandes selon ces indications.

Pour les ordres donnés par écrit, nous recommandons la formule officielle N° 25 « Demande d'argent » (nouveau numéro de la récente édition L 201). Cette carte jaune-beige retient immédiatement l'attention du personnel préposé au dépouillement du courrier et est remise directement au service de caisse. En revanche, les demandes faites dans le corps d'une lettre risquent de glisser dans l'imposante pile de la correspondance quotidienne.

*La direction
de la Caisse centrale.*

J. A. 1000 Lausanne 1



Nouvelles des Caisses affiliées

Jura

Vermes

Notre assemblée générale a eu lieu samedi soir 29 janvier au Restaurant du Canon-d'Or. Les épouses des membres avaient été invitées à cette réunion, et c'est en présence de près de quatre-vingts participants que M. Alfred Monnerat, président du comité de direction, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

Son rapport circonstancié fit état de l'activité toujours croissante de la Caisse au cours de ce 28^e exercice. Il insista notamment sur l'heureuse évolution des différents secteurs et l'élargissement substantiel des services rendus à la population. M. Monnerat évoqua ensuite les problèmes de la rationalisation de l'économie et effleura celui du fléchissement sensible dans la branche horlogère. Constatant un certain affaiblissement de l'expansion économique, il releva cependant qu'en agriculture, la qualité des récoltes fut considérée comme bonne, voire excellente, en 1971. Et c'est par des remerciements au caissier tout d'abord, pour son amabilité et son entregent, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à cette institution, qu'il termina son tour d'horizon.

M. Marcel Aubry, caissier, présenta pour sa part un rapport financier très fouillé et mit en relief le problème de l'épargne notamment. Commentant les différents postes des comptes, il releva l'augmentation substantielle du portefeuille des hypothèques, celle du roulement, ce dernier ayant plus que doublé par rapport à celui de 1970. Exprimant sa gratitude aux débiteurs et aux épargnants pour leur ponctualité et leur sympathie à l'égard de la Caisse, il ajouta que les capitaux confiés à notre coopérative d'utilité publique jouissent de conditions d'intérêts avantageuses et permettent d'étendre toujours davantage son champ d'action.

Des comptes, relevons en particulier les chiffres suivants : le bilan se monte à fr. 1 649 179.90, soit une augmentation de plus de 225 000 francs par rapport à l'année dernière, ce qui équivaut à plus de 15 %. Ce bilan comprend notamment 440 990 fr. 50 d'avoirs à la Caisse centrale à Saint-Gall ; 1 022 250 francs de prêts hypothécaires, 145 600 francs de prêts aux communes et corporations de droit public et prêts à terme gagés. Les 302 carnets d'épargne (augmentation 19) totalisent 1 147 597 fr. 95, alors que les obligations se montent à 306 200 francs, et que les parts sociales des 68 sociétaires (5 nouveaux membres) atteignent 13 600 francs. Ajoutons à ces épargnes les différents comptes créanciers et nous constatons que 1 560 000 francs d'économies sont confiés à la Caisse Raiffeisen locale. Le roulement, qui a nécessité 1077 opérations, s'élève à 3 581 853 fr. 71 (1 690 000 francs environ en 1970). Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de 9 039 fr. 60, ce qui porte maintenant le fonds de réserve à 61 029 fr. 20.

M. Charles Fleury, président du conseil de surveillance, rappela tout d'abord la mé-

moire de membres décédés et eut une pensée émue à l'égard des membres malades. Il évoqua ensuite le problème de détournements de fonds dans des établissements bancaires et releva qu'il ne s'agissait pas de gérer uniquement de l'argent mais également un capital de confiance. Il se plut à constater la parfaite gestion de la Caisse, relevant que l'octroi des crédits se fait de manière avisée. Il insista sur le fait que l'organe de contrôle a procédé plusieurs fois à l'examen des justificatifs lors de revisions et souligna que l'administration est saine et mérite la considération dont elle jouit. Il établit encore une comparaison entre le résultat de la première année de fondation de la Caisse locale et celui de 1971.

En terminant, il proposa à l'assemblée que le taux de la part sociale soit maintenu à 5 % et demanda l'acceptation des comptes, en exprimant sa gratitude aux responsables pour les services rendus et au caissier en particulier pour son excellent travail. Ces propositions furent adoptées à l'unanimité.

Au chapitre des élections, M. Ernest Aubry, vice-président, présente sa démission après avoir fonctionné durant 28 ans comme membre du comité. Il fut remercié de ses nombreux services par le président. Pour lui succéder, c'est M. Marcel Bindy qui a été désigné. MM. Augustin Fleury, secrétaire, et Arnold Schaller, tous deux du comité de direction, ainsi que M. Antoine Stadelmann, du conseil de surveillance, furent confirmés dans leurs fonctions.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, un souper excellent servi par la famille Kohler mit le point final à cette manifestation de coopération sur le plan communal.

M. A.

La minute de réflexion

A l'occasion d'un dîner de la presse parlementaire, M. Nello Celio, président de la Confédération, parlant de la nécessité de la survie de la presse d'opinion, déclara :

« ... Bien qu'à ce jour aucune solution n'ait encore été trouvée et que l'on sache pertinemment qu'il n'est pas possible d'être libre et de bénéficier du soutien de l'Etat... »

« Etre libre pour toujours mieux servir » a, de tout temps, été l'une des devises de prédilection du coopérateur raiffeiseniste suisse.

Nous sommes heureux de rencontrer l'honorable président de la Confédération sur la même longueur d'ondes.

- pp -

Pensée

Corriger fait beaucoup, mais encourager encore plus. Un encouragement après une critique, c'est le soleil après la pluie.

Goethe